

# INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 AU 30 JUIN 2023



Au Crédit Agricole Atlantique Vendée,  
on croit au pouvoir des rencontres.

ENTRE VOUS  
ET NOUS **#ÇA MATCHE**



ATLANTIQUE  
VENDÉE

# Sommaire

---

<b>1. INDICATEURS CLES (EU KM1)</b>	<b>3</b>
<b>2. COMPOSITION ET PILOTAGE DU CAPITAL</b>	<b>5</b>
2.1 Ratios de solvabilité	6
2.2 Ratio de levier	13
<b>3. COMPOSITION ET EVOLUTION DES EMPLOIS PONDERES</b>	<b>18</b>
3.1 Synthèse des emplois pondérés	18
3.2 Risque de crédit et de contrepartie	19
3.3 Risque de contrepartie	54
3.4 Techniques de réduction du risque de crédit et de contrepartie	66
3.5 Expositions sur actions du portefeuille bancaire	67
3.6 Expositions de titrisation	68
3.7 Risques de marché	69
<b>4. RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE</b>	<b>70</b>
<b>5. RISQUES DE TAUX D'INTERET</b>	<b>81</b>
5.1 Informations qualitatives sur la gestion du risque de taux des activités du portefeuille bancaire (Référence EU IRRBBA)	81
5.2 Informations quantitatives sur le risque de taux	81
<b>6. INFORMATIONS SUR LES RISQUES EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (RISQUES ESG)</b>	<b>84</b>
6.1 Tableau 1 - Informations qualitatives sur le risque environnemental	84
6.2 Tableau 2 - Informations qualitatives sur le risque social	90
6.3 Tableau 3 - Informations qualitatives sur le risque de Gouvernance	93
6.4 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique	96
6.5 Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes dans le règlement (UE) 2020/852 (Modèle 10)	104
<b>7. ANNEXES</b>	<b>105</b>

# 1. INDICATEURS CLÉS (EU KM1)

## INDICATEURS CLÉS PHASES AU NIVEAU DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDÉE (EU KM1)

Le tableau des indicateurs clés ci-dessous répond aux exigences de publication des articles 447 (points a à g) et 438 (b) de CRR2. Il présente une vue globale des différents ratios prudentiels de solvabilité, de levier et de liquidité de l'établissement, leurs composantes et les exigences minimales qui leur sont associées.

À noter que les montants composant les ratios prudentiels de solvabilité et de levier affichés ci-après tiennent compte des dispositions transitoires relatives aux instruments de dette hybride. Ils incluent également le résultat conservé pour les comptes annuels.

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en milliers d'euros		30/06/2023	31/03/2023	31/12/2022	30/09/2022	30/06/2022
<b>Fonds propres disponibles (montants)</b>						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	2 195 418	2 206 651	2 210 245	2 125 986	2 136 475
2	Fonds propres de catégorie 1	2 195 418	2 206 651	2 210 245	2 125 986	2 136 475
3	Fonds propres totaux	2 226 340	2 236 985	2 239 544	2 155 493	2 165 154
<b>Montants d'exposition pondérés</b>						
4	Montant total d'exposition au risque	8 610 630	8 600 001	8 479 130	8 485 088	8 308 290
<b>Ratios de solvabilité (en % des RWA)</b>						
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	25,50%	25,66%	26,07%	25,06%	25,72%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	25,50%	25,66%	26,07%	25,06%	25,72%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	25,86%	26,01%	26,41%	25,40%	26,06%
<b>Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)</b>						
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	-	-	-	0,00%	0,00%
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	-	-	-	0,00%	0,00%
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
<b>Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)</b>						
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,51%	0,04%	0,04%	0,04%	0,04%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en milliers d'euros		30/06/2023	31/03/2023	31/12/2022	30/09/2022	30/06/2022
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
11	Exigence globale de coussin (%)	3,01%	2,54%	2,54%	2,54%	2,54%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	11,01%	10,54%	10,54%	10,54%	10,54%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	17,86%	18,01%	18,41%	17,40%	18,06%
<b>Ratio de levier</b>						
13	Mesure de l'exposition totale	26 436 043	25 950 211	25 576 088	25 114 643	24 944 149
14	Ratio de levier (%)	8,31%	8,50%	8,64%	8,47%	8,57%
<b>Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)</b>						
14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
14b	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	-	-	-	0,00%	0,00%
14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
<b>Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)</b>						
14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
<b>Ratio de couverture des besoins de liquidité</b>						
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	2 191 884	2 417 260	2 746 740	3 506 824	3 514 420
16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	2 128 151	2 276 617	2 522 520	2 399 378	2 282 100
16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	255 985	242 288	310 304	284 523	258 320
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	1 872 166	2 034 329	2 212 216	2 114 855	2 023 780
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	117,08%	118,82%	124,16%	165,82%	173,66%
<b>Ratio de financement stable net</b>						
18	Financement stable disponible total	23 314 901	23 330 678	23 242 184	21 168 593	21 090 356
19	Financement stable requis total	22 109 169	21 802 679	21 761 816	19 304 453	18 913 614
20	Ratio NSFR (%)	105,45%	107,01%	106,80%	109,66%	111,51%

À noter : les ratios LCR moyens reportés dans le tableau ci-dessus correspondent désormais à la moyenne arithmétique des 12 derniers ratios de fins de mois déclarés sur la période d'observation, en conformité avec les exigences du règlement européen CRR2.

Au 30 juin 2023, les ratios de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

## 2. COMPOSITION ET PILOTAGE DU CAPITAL

---

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Capital Requirements Regulation, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles.

Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 » : <https://www.credit-agricole.fr/ca-atlantique-vendee/particulier/informations/informations-reglementees.html>, rubrique « Informations prudentielles au titre du pilier 3 ».

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

## 2.1 Ratios de solvabilité

### 2.1.1 Situation au 30 juin 2023

#### Fonds propres prudentiels simplifiés

Fonds propres prudentiels simplifiés (en milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
	Phasé	Phasé
Capital et réserves liées	642 782	645 499
Autres réserves / Résultats non distribués	2 515 208	2 402 500
Autres éléments du résultat global accumulés	383 135	366 563
Résultat de l'exercice	72 422	132 902
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (VALEUR COMPTABLE)</b>	<b>3 613 547</b>	<b>3 547 464</b>
(-) Instruments AT1 inclus dans les capitaux propres comptables	-	-
Intérêts minoritaires éligibles	-	-
(-) Filtres prudentiels	(19 283)	(15 844)
<i>dont : Prudent valuation</i>	(19 166)	(15 728)
(-) Ajustements réglementaires	(4 687)	<b>(4 519)</b>
<i>Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles</i>	(4 687)	<b>(4 519)</b>
<i>Impôts différés dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles</i>	-	-
<i>Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions</i>	-	-
Dépassement de franchises	(1 271 749)	(1 259 043)
Autres éléments du CET1	(122 409)	(57 813)
<b>TOTAL CET1</b>	<b>2 195 418</b>	2 210 245
Instruments AT1	-	-
Autres éléments AT1	-	-
<b>TOTAL TIER 1</b>	<b>2 195 418</b>	2 210 245
Instruments Tier 2	30 921	29 299
Autres éléments Tier 2	-	-
<b>TOTAL CAPITAL</b>	<b>2 226 340</b>	2 239 544
<b>MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE (RWA)</b>	<b>8 610 630</b>	8 479 130
<b>Ratio CET1</b>	<b>25,50%</b>	<b>26,07%</b>
<b>Ratio Tier 1</b>	<b>25,50%</b>	<b>26,07%</b>
<b>Ratio Total capital</b>	<b>25,86%</b>	<b>26,41%</b>

Par souci de lisibilité, les tableaux complets sur la composition des fonds propres (EU CC1 et EU CC2) sont présentés en annexe.

## 2.1.2 Exigences prudentielles

Les exigences au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement CRR. Le superviseur fixe en complément, de façon discrétionnaire, des exigences minimales dans le cadre du Pilier 2.

L'exigence globale de capital ressort comme suit :

Exigences minimales de fonds propres y compris coussins de fonds propres	30/06/2023	31/12/2022
Exigence minimale de CET1 au titre du Pilier 1	4,50%	4,50%
Exigence additionnelle de Pilier 2 (P2R) en CET1	0,00%	0,00%
Exigence globale de coussins de fonds propres	3,01%	2,54%
<b>Exigence de CET1</b>	<b>7,51%</b>	<b>7,04%</b>
Exigence minimale d'AT1 au titre du Pilier 1	1,50%	1,50%
P2R en AT1	0,00%	0,00%
Exigence minimale de Tier 2 au titre du Pilier 1	2,00%	2,00%
P2R en Tier 2	0,00%	0,00%
<b>Exigence globale de capital</b>	<b>11,01%</b>	<b>10,54%</b>

### Exigences minimales au titre du Pilier 1

Les exigences en fonds propres fixées au titre du Pilier 1 comprennent un ratio minimum de fonds propres CET 1 de 4,5 %, un ratio minimum de fonds propres Tier 1 de 6 % et un ratio minimum de fonds propres globaux de 8 %.

### Exigences minimales au titre du Pilier 2

À ce jour, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'est pas soumise individuellement à une exigence de Pilier 2/SREP. Seules les exigences réglementaires / Pilier 1 lui sont appliquées.

### Exigence globale de coussins de fonds propres

La réglementation a prévu la mise en place de coussins de fonds propres, à couvrir intégralement par des fonds propres de base de catégorie 1 et dont l'exigence globale ressort comme suit :

Exigences globale de coussins de fonds propres	30/06/2023	31/12/2022
Coussin de conservation phasé	2,50%	2,50%
Coussin systémique phasé	0,00%	0,00%
Coussin contracyclique	0,51%	0,04%
<b>Exigence globale de coussins de fonds propres</b>	<b>3,01%</b>	<b>2,54%</b>

Les tableaux ci-après répondent aux exigences de publication de l'article 440 (a et b) de CRR2.

## MONTANT DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE SPÉCIFIQUE À L'ÉTABLISSEMENT (EU CCYB2)

---

Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (EU CCYB2) (en milliers d'euros)		30/06/2023	31/12/2022
1	Montant total d'exposition au risque	8 610 630	8 479 130
2	Taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	0,51%	0,04%
3	<b>Exigence de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement</b>	<b>43 485</b>	<b>3 329</b>



## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT PERTINENTES POUR LE CALCUL DU COUSSIN CONTRACYCLIQUE (EU CCYB1)

30/06/2023 (en milliers d'euros)	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)
	Ventilation par pays	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard			Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes	Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation			
Angola	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Algerie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Afrique du Sud	-	3	-	-	-	3	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Allemagne	-	33 261	-	-	-	33 261	986	-	-	986	12 325	0,17%	0,75%
Andorre	-	6	-	-	-	6	-	-	-	-	2	0,00%	0,00%
Argentine	-	2	-	-	-	2	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Arménie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Australie	-	146	-	-	-	146	-	-	-	-	6	0,00%	1,00%
Autres - Non souverain	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Autriche	-	22	-	-	-	22	-	-	-	-	2	0,00%	0,00%
Azerbaïdjan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Bahamas	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Bahrein	-	91	-	-	-	91	-	-	-	-	3	0,00%	0,00%
Bangladesh	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Belgique	-	8 012	-	-	-	8 012	105	-	-	105	1 317	0,02%	0,00%
Benin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Bermudes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Bresil	-	7 333	-	-	-	7 333	482	-	-	482	6 023	0,08%	0,00%
Bulgarie	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	0,00%	1,50%
Republique Tchèque	-	8 397	-	-	-	8 397	312	-	-	312	3 894	0,05%	2,50%
Caïmanes- Iles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Cameroun	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Canada	-	1 519	-	-	-	1 519	14	-	-	14	173	0,00%	0,00%
Chili	-	3	-	-	-	3	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Chine	-	41	-	-	-	41	1	-	-	1	7	0,00%	0,00%
Chypre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%

30/06/2023 (en milliers d'euros)	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)
Ventilation par pays	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes			Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total			
Colombie	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	1	0,00%	0,00%
Congo- République démocratique du	-	434	-	-	-	434	1	-	-	1	17	0,00%	0,00%
Coree du sud	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Cote d'Ivoire	-	475	-	-	-	475	1	-	-	1	7	0,00%	0,00%
Croatie	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	0,00%	0,50%
Cuba	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Curacao	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Danemark	-	5 658	-	-	-	5 658	236	-	-	236	2 951	0,04%	2,50%
Egypte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Emirats Arabes Unis	-	510	-	-	-	510	3	-	-	3	40	0,00%	0,00%
Espagne	-	11 698	-	-	-	11 698	492	-	-	492	6 148	0,09%	0,00%
Etats-Unis	-	5 524	-	-	-	5 524	103	-	-	103	1 291	0,02%	0,00%
Finlande	-	8 795	-	-	-	8 795	1 233	-	-	1 233	15 412	0,21%	0,00%
France	762 376	18 059 004	-	-	-	18 821 380	530 339	-	-	530 339	6 629 232	91,53%	0,50%
Royaume uni	-	3 170	-	-	-	3 170	27	-	-	27	343	0,01%	1,00%
Grece	-	173	-	-	-	173	-	-	-	-	5	0,00%	0,00%
Gabon	-	195	-	-	-	195	-	-	-	-	3	0,00%	0,00%
Ghana	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Guernesey	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Hongrie	-	392	-	-	-	392	26	-	-	26	322	0,00%	0,00%
Hong kong	-	2	-	-	-	2	-	-	-	-	-	0,00%	1,00%
Inde	-	266	-	-	-	266	4	-	-	4	55	0,00%	0,00%
Irlande	-	1 005	-	-	-	1 005	6	-	-	6	81	0,00%	0,50%
Iles vierges Britanniques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Indonesie	-	4	-	-	-	4	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Iran	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Israel	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Italie	-	4 445	-	-	-	4 445	176	-	-	176	2 201	0,03%	0,00%
Japon	-	22	-	-	-	22	-	-	-	-	1	0,00%	0,00%

30/06/2023 (en milliers d'euros)	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)
	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes			Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total			
Jersey	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Jordanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Kenya	-	111	-	-	-	111	-	-	-	-	3	0,00%	0,00%
Koweït	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Luxembourg	-	7 983 547	-	-	-	7 983 547	41 900	-	-	41 900	523 744	7,23%	0,50%
Lao- rep. démocratique populaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Lettonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Liban	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Liberia	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Liechtenstein	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Lituanie	-	328	-	-	-	328	2	-	-	2	23	0,00%	0,00%
Madagascar	18	306	-	-	-	325	2	-	-	2	23	0,00%	0,00%
Mali	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Malte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Man- Ile de	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Maroc	-	301	-	-	-	301	9	-	-	9	108	0,00%	0,00%
Marshall- Iles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Maurice	-	80	-	-	-	80	1	-	-	1	19	0,00%	0,00%
Mauritanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Mexique	-	12	-	-	-	12	-	-	-	-	1	0,00%	0,00%
Monaco	-	19	-	-	-	19	-	-	-	-	2	0,00%	0,00%
Mongolie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Pays-Bas	-	36 883	-	-	-	36 883	1 324	-	-	1 324	16 547	0,23%	1,00%
Namibie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Norvege	-	6	-	-	-	6	-	-	-	-	-	0,00%	2,50%
Nouvelle-Calédonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Nouvelle-Zélande	-	177	-	-	-	177	1	-	-	1	13	0,00%	0,00%
Oman	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Philippines	-	2	-	-	-	2	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%

30/06/2023 (en milliers d'euros)	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)
	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes			Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total			
Portugal	25	4 235	-	-	-	4 260	74	-	-	74	924	0,01%	0,00%
Panama	-	61	-	-	-	61	-	-	-	-	2	0,00%	0,00%
Paraguay	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Perou	-	3	-	-	-	3	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Pologne	-	469	-	-	-	469	18	-	-	18	225	0,00%	0,00%
Qatar	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Russie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Roumanie	-	78	-	-	-	78	2	-	-	2	23	0,00%	0,50%
Arabie Saoudite	-	444	-	-	-	444	5	-	-	5	60	0,00%	0,00%
Singapour	-	1 986	-	-	-	1 986	5	-	-	5	57	0,00%	0,00%
Senegal	-	406	-	-	-	406	1	-	-	1	9	0,00%	0,00%
Serbie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Slovaquie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	1,00%
Suisse	-	3 602	-	-	-	3 602	14	-	-	14	180	0,00%	0,00%
Suede	-	26 041	-	-	-	26 041	1 521	-	-	1 521	19 008	0,26%	2,00%
Syrienne- République arabe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Taiwan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Thaïlande	-	974	-	-	-	974	7	-	-	7	85	0,00%	0,00%
Togo	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Tunisie	-	9	-	-	-	9	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Turquie	-	114	-	-	-	114	-	-	-	-	2	0,00%	0,00%
Ukraine	-	3	-	-	-	3	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Uruguay	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Viet nam	-	3	-	-	-	3	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Yemen	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
<b>Total</b>	<b>762 419</b>	<b>26 221 573</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>26 983 993</b>	<b>579 436</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>579 436</b>	<b>7 242 953</b>	<b>100,00%</b>	

## 2.2 Ratio de levier

### 2.2.1 Cadre réglementaire

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition en levier, soit les éléments d'actifs et de hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre entités affiliées du Groupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors-bilan.

Depuis la publication au *Journal officiel de l'Union européenne* le 7 juin 2019 du règlement européen CRR 2, le ratio de levier fait l'objet d'une exigence minimale de Pilier 1 applicable à compter du 28 juin 2021 :

- L'exigence minimale de ratio de levier est de 3 % ;
- À ce niveau s'ajoutera, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII), donc pour le Groupe Crédit Agricole, un coussin de ratio de levier, défini comme la moitié du coussin systémique de l'entité ;
- Enfin, le non-respect de l'exigence de coussin de ratio de levier entraînera une restriction de distributions et le calcul d'un montant maximal distribuable (L-MMD).

## 2.2.2 Situation au 30 juin 2023

Les éléments ci-après répondent aux exigences de publication de l'article 451 de CRR2.

### LRCOM : RATIO DE LEVIER – DÉCLARATION COMMUNE (EU LR2)

LRCom : Ratio de levier - déclaration commune (EU LR2) - en milliers d'euros		30/06/2023	31/12/2022
<b>Expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)</b>			
1	Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	30 389 732	30 217 348
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	-	-
3	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	-	-
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)	-	-
5	(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)	-	-
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(1 314 586)	(1 294 462)
7	<b>Total des expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)</b>	<b>29 075 146</b>	<b>28 922 886</b>
<b>Expositions sur dérivés</b>			
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	1 683 477	1 811 285
EU-8a	Dérogation pour dérivés: contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée	-	-
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	143 324	132 652
EU-9a	Dérogation pour dérivés: Contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée	-	-
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	-	-
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)	-	-
EU-10a	(jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)	-	-
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (méthode de l'exposition initiale)	-	-
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	-	-
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	-	-
13	<b>Expositions totales sur dérivés</b>	<b>1 826 801</b>	<b>1 943 936</b>
<b>Expositions sur opérations de financement sur titres (OFT)</b>			
14	Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	84 993	14 904
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs OFT bruts)	1 029	16
16	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT	112 978	36 714
EU-16a	Dérogation pour OFT: Exposition au risque de crédit de contrepartie conformément à l'Article 429 sexies, paragraphe 5, et à l'Article 222 du CRR	-	-
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	-	-
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur OFT compensées pour des clients)	-	-
18	<b>Expositions totales sur opérations de financement sur titres</b>	<b>199 000</b>	<b>51 634</b>
<b>Autres expositions de hors bilan</b>			
19	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	3 491 388	3 575 415
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	(1 580 909)	(1 657 293)

LRCom : Ratio de levier - déclaration commune (EU LR2) - en milliers d'euros		30/06/2023	31/12/2022
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors bilan)	-	-
22	<b>Expositions de hors bilan</b>	<b>1 910 479</b>	<b>1 918 122</b>
<b>Expositions exclues</b>			
EU-22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'Article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	(6 575 383)	(7 260 490)
EU-22b	(Expositions exemptées en vertu de l'Article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR (au bilan et hors bilan))	-	-
EU-22c	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Investissements publics)	-	-
EU-22d	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs)	-	-
EU-22e	(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement)	-	-
EU-22f	(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)	-	-
EU-22g	(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)	-	-
EU-22h	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'Article 429 bis, paragraphe 1, point o), du CRR)	-	-
EU-22i	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'Article 429 bis, paragraphe 1, point p), du CRR)	-	-
EU-22j	(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires)	-	-
EU-22k	<b>(Total des expositions exemptées)</b>	<b>(6 575 383)</b>	<b>(7 260 490)</b>
<b>Fonds propres et mesure de l'exposition totale</b>			
23	<b>Fonds propres de catégorie 1</b>	<b>2 195 418</b>	<b>2 210 245</b>
24	<b>Mesure de l'exposition totale</b>	<b>26 436 043</b>	<b>25 576 088</b>
<b>Ratio de levier</b>			
25	Ratio de levier (%)	8,31%	8,64%
EU-25	Ratio de levier (hors incidence de l'exemption des investissements publics et des prêts incitatifs) (%)	8,31%	8,64%
25a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%)	8,31%	8,64%
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)	3,00%	3,00%
EU-26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%
EU-26b	dont: à constituer avec des fonds propres CET1	0,00%	0,00%
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%
EU-27a	Exigence de ratio de levier global (%)	3,00%	3,00%
<b>Choix des dispositions transitoires et expositions pertinentes</b>			
EU-27b	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	Transitoire	Transitoire

**LRSUM : RÉSUMÉ DU RAPPROCHEMENT ENTRE ACTIFS COMPTABLES ET EXPOSITIONS AUX  
FINS DU RATIO DE LEVIER (EU LR1)**

Montant Applicable - en milliers d'euros		30/06/2023
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	31 669 918
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	-
3	(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles pour la prise en compte d'un transfert de risque)	-
4	(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales (le cas échéant))	-
5	(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'Article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)	-
6	Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	-
7	Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie	-
8	Ajustement pour instruments financiers dérivés	634 377
9	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (OFT)	114 007
10	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	1 910 479
11	(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales qui ont réduit les fonds propres de catégorie 1)	-
EU-11a	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'Article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	(6 575 383)
EU-11b	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'Article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	-
12	Autres ajustements	(1 317 355)
<b>13</b>	<b>Mesure de l'exposition totale</b>	<b>26 436 043</b>



**LR SPL : VENTILATION DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, OFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES) (EU LR3)**

Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR (en milliers d'euros)		30/06/2023
<b>EU-1</b>	<b>Total des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées), dont:</b>	<b>26 396 297</b>
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	-
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont:	26 396 297
EU-4	Obligations garanties	-
EU-5	Expositions considérées comme souveraines	697 713
EU-6	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	931 637
EU-7	Établissements	99 056
EU-8	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	14 701 443
EU-9	Expositions sur la clientèle de détail	4 186 068
EU-10	Entreprises	4 037 513
EU-11	Expositions en défaut	296 914
EU-12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	1 445 953

### 3. COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES EMPLOIS PONDÉRÉS

#### 3.1 Synthèse des emplois pondérés

##### 3.1.1 Emplois pondérés par type de risque (EU OV1)

		Montant total d'exposition au risque (RWA)		Exigences totales de fonds propres
		30/06/2023	31/12/2022	30/06/2023
<b>1</b>	<b>Risque de crédit (hors CCR)</b>	<b>7 648 862</b>	<b>7 475 361</b>	<b>611 909</b>
2	Dont approche standard	639 560	790 153	51 165
3	Dont approche NI simple (F-IRB)	1 093 343	2 671 568	87 467
4	Dont approche par référencement	-	-	-
EU 4a	Dont actions selon la méthode de pondération simple	1 739 667	1 689 340	139 173
5	Dont approche NI avancée (A-IRB)	4 175 685	2 323 776	334 055
<b>6</b>	<b>Risque de crédit de contrepartie - CCR</b>	<b>79 281</b>	<b>117 580</b>	<b>6 342</b>
7	Dont approche standard	7 878	10 605	630
8	Dont méthode du modèle interne (IMM)	-	-	-
EU 8a	Dont expositions sur une CCP	-	-	-
EU 8b	Dont ajustement de l'évaluation de crédit — CVA	71 403	106 975	5 712
9	Dont autres CCR	-	-	-
<b>15</b>	<b>Risque de règlement</b>	<b>1</b>	<b>15</b>	<b>-</b>
<b>16</b>	<b>Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
17	Dont approche SEC-IRBA	-	-	-
18	Dont SEC-ERBA (y compris IAA)	-	-	-
19	Dont approche SEC-SA	-	-	-
EU 19a	Dont 1 250 % / déduction	-	-	-
<b>20</b>	<b>Risques de position, de change et de matières premières (Risque de marché)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
21	Dont approche standard	-	-	-
22	Dont approche fondée sur les modèles internes	-	-	-
<b>EU 22a</b>	<b>Grands risques</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>23</b>	<b>Risque opérationnel</b>	<b>882 488</b>	<b>886 173</b>	<b>70 599</b>
EU 23a	Dont approche élémentaire	-	-	-
EU 23b	Dont approche standard	30 570	34 342	2 446
EU 23c	Dont approche par mesure avancée	851 918	851 832	68 153
<b>24</b>	<b>Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250 %)</b>	<b>159 586</b>	<b>152 976</b>	<b>12 767</b>
<b>25</b>	<b>Total</b>	<b>8 610 630</b>	<b>8 479 130</b>	<b>688 850</b>

## 3.2 Risque de crédit et de contrepartie

On entend par :

- **probabilité de défaut (PD)** : probabilité de défaut d'une contrepartie sur une période d'un an ;
- **valeurs exposées au risque (EAD)** : montant de l'exposition en cas de défaillance. La notion d'exposition englobe les encours bilanciaux ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan ;
- **pertes en cas de défaut (LGD)** : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut ;
- **expositions brutes** : montant de l'exposition (bilan + hors bilan), après effets de compensation et avant application des techniques de réduction du risque de crédit (garanties et sûretés) et avant application du facteur de conversion (CCF) ;
- **facteur de conversion (CCF)** : rapport entre le montant non encore utilisé d'un engagement, qui sera tiré et en risque au moment du défaut, et le montant non encore utilisé de l'engagement, dont le montant est calculé en fonction de la limite autorisée ou, le cas échéant, non autorisée lorsqu'elle est supérieure ;
- **pertes attendues (EL)** : le montant de la perte moyenne que la banque estime devoir constater à horizon d'un an sur son portefeuille de crédits ;
- **emplois pondérés (RWA)** : le montant des emplois pondérés est obtenu en appliquant à chaque valeur exposée au risque un taux de pondération. Ce taux dépend des caractéristiques de l'exposition et de la méthode de calcul retenue (IRB ou standard) ;
- **ajustements de valeur** : dépréciation individuelle correspondant à la perte de valeur d'un actif liée au risque de crédit et constatée en comptabilité soit directement sous forme de passage en perte partielle, soit via un compte de correction de valeur ;
- **évaluations externes de crédit** : évaluations de crédit établies par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu conformément au règlement (CE) n° 1060/2009.

Dans la partie I, est présentée une vision générale de l'évolution du risque de crédit et de contrepartie suivie par un point plus détaillé sur le risque de crédit dans la partie II, par type de méthode prudentielle : en méthode standard et en méthode IRB. Le risque de contrepartie est traité dans la partie III suivi par la partie IV consacrée aux techniques de réduction du risque de crédit et de contrepartie.

### 3.2.1 Prêts, avances et titres de créances par échéance

#### MATURITÉ RÉSIDUELLE DES EXPOSITIONS (EU CR1-A)

30/06/2023		Valeur exposée au risque nette					
		À vue	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance déclarée	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>							
1	Prêts et avances	-	3 399 251	9 831 098	13 290 691	17 053	26 538 093
2	Titres de créance	-	258 679	429 530	121 337	241 955	1 051 501
3	<b>Total</b>	-	<b>3 657 930</b>	<b>10 260 628</b>	<b>13 412 028</b>	<b>259 008</b>	<b>27 589 594</b>

## 3.2.2 Expositions en défaut et ajustements de valeur

### EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS ASSOCIÉES (EU CR1)

		Valeur comptable brute / Montant nominal						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sorties partielles du bilan cumulées	Sûretés et garanties financières reçues	
		Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes - Dépréciations cumulées et provisions			Expositions non performantes - Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
			Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3		Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3			
<i>(en milliers d'euros)</i>																
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	1 626 400	1 626 400	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
010	Prêts et avances	26 534 989	25 131 748	1 402 695	297 616	1 008	296 608	(139 685)	(69 461)	(70 224)	(154 827)	(49)	(154 778)	-	18 049 270	100 216
020	<i>Banques centrales</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
030	<i>Administrations publiques</i>	807 048	806 825	223	-	-	-	(463)	(461)	(2)	-	-	-	-	24 391	-
040	<i>Établissements de crédit</i>	2 771 618	2 771 618	-	5	-	5	-	-	-	-	-	-	-	86 022	-
050	<i>Autres entreprises financières</i>	637 031	618 860	18 171	20 439	-	20 439	(7 220)	(5 629)	(1 591)	(9 886)	-	(9 886)	-	403 991	9 336
060	<i>Entreprises non financières</i>	5 602 051	5 288 312	313 193	178 116	315	177 801	(85 829)	(52 913)	(32 916)	(103 797)	(1)	(103 796)	-	3 034 343	45 257
070	<i>Dont PME</i>	5 077 388	4 788 476	288 366	162 656	315	162 341	(82 131)	(50 401)	(31 730)	(96 658)	(1)	(96 657)	-	2 819 426	39 542
080	<i>Ménages</i>	16 717 241	15 646 133	1 071 108	99 056	693	98 363	(46 173)	(10 458)	(35 715)	(41 144)	(48)	(41 096)	-	14 500 523	45 623
090	Titres de créance	1 051 596	803 756	2 021	414	-	-	(509)	(429)	(80)	-	-	-	-	805 563	-
100	<i>Banques centrales</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
110	<i>Administrations publiques</i>	477 757	477 485	-	-	-	-	(121)	(121)	-	-	-	-	-	477 364	-
120	<i>Établissements de crédit</i>	110 274	102 280	-	-	-	-	(56)	(56)	-	-	-	-	-	102 224	-

		Valeur comptable brute / Montant nominal						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sorties partielles du bilan cumulées	Sûretés et garanties financières reçues	
		Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes - Dépréciations cumulées et provisions			Expositions non performantes - Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
			Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3		Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3			
<i>(en milliers d'euros)</i>																
130	<i>Autres entreprises financières</i>	255 916	18 363	-	414	-	-	(4)	(4)	-	-	-	-	-	18 654	-
140	<i>Entreprises non financières</i>	207 649	205 628	2 021	-	-	-	(328)	(248)	(80)	-	-	-	-	207 321	-
150	Expositions hors bilan	8 900 684	8 847 215	53 469	30 031	-	30 031	(23 569)	(17 679)	(5 890)	(14 266)	-	(14 266)	-	502 805	4 152
160	<i>Banques centrales</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
170	<i>Administrations publiques</i>	99 212	99 212	-	-	-	-	(34)	(34)	-	-	-	-	-	361	-
180	<i>Établissements de crédit</i>	5 458 205	5 458 205	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
190	<i>Autres entreprises financières</i>	99 442	98 102	1 340	2 493	-	2 493	(1 217)	(690)	(527)	-	-	-	-	10 081	2 000
200	<i>Entreprises non financières</i>	2 193 901	2 162 737	31 164	26 057	-	26 057	(20 431)	(15 729)	(4 702)	(14 266)	-	(14 266)	-	214 662	1 480
210	<i>Ménages</i>	1 049 924	1 028 959	20 965	1 481	-	1 481	(1 887)	(1 226)	(661)	-	-	-	-	277 701	672
<b>220</b>	<b>Total</b>	<b>38 113 669</b>	<b>36 409 119</b>	<b>1 458 185</b>	<b>328 061</b>	<b>1 008</b>	<b>326 639</b>	<b>(163 763)</b>	<b>(87 569)</b>	<b>(76 194)</b>	<b>(169 093)</b>	<b>(49)</b>	<b>(169 044)</b>	<b>-</b>	<b>19 357 638</b>	<b>104 368</b>

## VARIATIONS DE L'ENCOURS DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS (EU CR2)

---

		Valeur comptable brute
<i>(en milliers d'euros)</i>		
010	<b>Stock initial de prêts et avances non performants</b>	262 443
020	Entrées dans les portefeuilles non performants	82 726
030	Sorties hors des portefeuilles non performants	(47 553)
040	Sorties dues à des sorties de bilan	
050	Sorties dues à d'autres situations	
060	<b>Stock final de prêts et avances non performants</b>	297 616

## VARIATIONS DE L'ENCOURS DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS ET DES RECOUVREMENTS NETS CUMULES CORRESPONDANTS (EU CR2A)

---

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'est pas concernée par la publication du tableau CR2A « Variations de l'encours de prêts et avances non performants et des recouvrements nets cumulés correspondants » (Ratio NPE < à 5%).

## QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS RESTRUCTURÉES (EU CQ1)

		Valeur comptable brute / Montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions renégociées	
		Renégociées performantes	Renégociées non performantes		Sur des expositions renégociées performantes	Sur des expositions renégociées non performantes		dont sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation	
			Dont en défaut	Dont dépréciées					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	-	-	-	-	-	-	-	-
010	Prêts et avances	66 816	92 126	91 181	91 181	(4 980)	(36 093)	91 905	42 211
020	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
030	Administrations publiques	-	-	-	-	-	-	-	-
040	Établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
050	Autres entreprises financières	556	11 689	11 689	11 689	(65)	(3 654)	7 036	6 672
060	Entreprises non financières	30 573	54 501	54 186	54 186	(2 921)	(23 995)	42 431	22 455
070	Ménages	35 687	25 936	25 306	25 306	(1 994)	(8 444)	42 438	13 084
080	Titres de créance	-	-	-	-	-	-	-	-
090	Engagements de prêt donnés	2 849	4 351	4 351	4 351	(279)	-	1 780	384
100	<b>Total</b>	<b>69 665</b>	<b>96 477</b>	<b>95 532</b>	<b>95 532</b>	<b>(5 259)</b>	<b>(36 093)</b>	<b>93 685</b>	<b>42 595</b>

## QUALITÉ DE LA RESTRUCTURATION (EU CQ2)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'est pas concernée par la publication du tableau CQ2 « Qualité de la restructuration » (Ratio NPE < à 5%).



## QUALITÉ DES EXPOSITIONS NON PERFORMANTES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (EU CQ4)

		Valeur comptable / montant nominal brut				Dépréciation cumulée	Provisions sur engagements hors bilan et garanties financières donnés	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
		Dont non performantes			Dont soumises à dépréciation			
			Dont en défaut					
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>010</b>	<b>Expositions au bilan</b>	<b>27 884 615</b>	<b>298 030</b>	<b>296 608</b>	<b>27 637 836</b>	<b>(295 021)</b>		<b>-</b>
020	France	27 665 027	297 633	296 211	27 418 248	(294 501)		-
020	Belarus	-	-	-	-	-		-
020	Monaco	-	-	-	-	-		-
020	Suisse	2 505	7	7	2 505	(7)		-
020	Ukraine	1	-	-	1	-		-
020	Danemark	5 019	-	-	5 019	(1)		-
020	Espagne	7 201	-	-	7 201	(57)		-
020	Finlande	8 778	-	-	8 778	(5)		-
020	Allemagne	29 440	-	-	29 440	(193)		-
020	Royaume uni	3 558	4	4	3 558	(8)		-
020	Pays-Bas	39 774	166	166	39 774	(123)		-
020	Luxembourg	16 799	-	-	16 799	(5)		-
020	Suede	26 026	-	-	26 026	(14)		-
020	Belgique	18 616	1	1	18 616	(10)		-
070	Autres pays	-	-	-	-	-		-
<b>080</b>	<b>Expositions hors bilan</b>	<b>8 930 715</b>	<b>30 031</b>	<b>30 031</b>				
020	France	8 927 210	30 030	30 030				
020	Monaco	-	-	-				
020	Royaume uni	373	-	-				
100	Japon	2	-	-				
020	Luxembourg	10	-	-				
110	Etats-Unis	38	1	1				
140	Autres pays	-	-	-				
<b>150</b>	<b>Total</b>	<b>36 815 330</b>	<b>328 061</b>	<b>326 639</b>	<b>27 637 836</b>	<b>(295 021)</b>	<b>37 835</b>	<b>-</b>

## QUALITÉ DE CRÉDIT DES PRÊTS ET AVANCES AUX ENTREPRISES NON FINANCIÈRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EU CQ5)

		Valeur comptable brute				Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
		Dont non performantes		Dont prêts et avances soumis à dépréciation			
			Dont en défaut				
<i>(en milliers d'euros)</i>							
010	Agriculture, sylviculture et pêche	1 215 730	1 215 730	58 035	57 720	(54 866)	-
020	Industries extractives	5 591	5 591	-	-	(38)	-
030	Industrie manufacturière	363 875	363 329	22 140	22 140	(14 156)	-
040	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	124 757	124 757	339	339	(2 226)	-
050	Production et distribution d'eau	16 177	16 177	1 299	1 299	(678)	-
060	Construction	320 299	320 299	9 639	9 639	(11 902)	-
070	Commerce	679 367	679 367	26 879	26 879	(21 327)	-
080	Transport et stockage	111 643	111 643	2 071	2 071	(1 592)	-
090	Hébergement et restauration	152 277	152 277	14 700	14 700	(9 109)	-
100	Information et communication	50 209	50 209	956	956	(1 031)	-
110	Activités financières et d'assurance	57 602	57 602	98	98	(540)	-
120	Activités immobilières	1 698 592	1 698 592	29 456	29 456	(51 922)	-
130	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	583 959	583 959	8 717	8 717	(14 154)	-
140	Activités de services administratifs et de soutien	251 773	251 773	1 481	1 481	(3 302)	-
150	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	50 204	50 204	-	-	(37)	-
160	Enseignement	8 683	8 683	200	200	(160)	-
170	Santé humaine et action sociale	60 445	60 445	252	252	(839)	-
180	Arts, spectacles et activités récréatives	9 711	9 711	1 182	1 182	(1 018)	-
190	Autres services	19 273	19 273	672	672	(729)	-
<b>200</b>	<b>Total</b>	<b>5 780 167</b>	<b>5 779 621</b>	<b>178 116</b>	<b>177 801</b>	<b>(189 626)</b>	<b>-</b>

## EVALUATION DES GARANTIES – PRÊTS ET AVANCES (EU CQ6)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'est pas concernée par la publication du tableau CQ6 « Evaluation des garanties – prêts et avances » (Ratio NPE < à 5%).

## **SÛRETÉS OBTENUES PAR PRISE DE POSSESSION ET PROCESSUS D'EXÉCUTION (EU CQ7)**

---

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'est pas concernée par la publication du tableau CQ7 « Garantie obtenue par prise de possession et par processus d'exécution ».

## **SÛRETÉS OBTENUES PAR PRISE DE POSSESSION ET PROCESSUS D'EXÉCUTION- VENTILATION PAR MILLESIME (EU CQ8)**

---

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'est pas concernée par la publication du tableau CQ8 « Garantie obtenue par prise de possession et par processus d'exécution - ventilation par période » (Ratio NPE< à 5%).

### 3.2.3 Expositions en approche standard

#### APPROCHE STANDARD – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DE L'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) (EU CR4)

Catégories d'expositions <i>(en milliers d'euros)</i>		Expositions avant CCF et avant ARC		Expositions après CCF et après ARC		RWA et densité des RWA	
		Expositions au bilan	Expositions hors bilan	Expositions au bilan	Expositions hors bilan	RWA	Densité des RWA (%)
1	Administrations centrales ou banques centrales	68 808	-	68 808	-	157 931	229,52%
2	Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	-	0,00%
3	Entités du secteur public	78	-	78	-	-	0,00%
4	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	0,00%
5	Organisations internationales	-	-	-	-	-	0,00%
6	Établissements	23 795	8 036	23 795	8 036	1 607	5,05%
7	Entreprises	32 876	813	32 876	813	33 689	100,00%
8	Clientèle de détail	72 517	15 619	72 517	15 619	63 610	72,17%
9	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-	-	-	-	0,00%
10	Expositions en défaut	205	-	205	-	308	149,99%
11	Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	0,00%
12	Obligations garanties	-	-	-	-	-	0,00%
13	Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	0,00%
14	Organismes de placement collectif	201 369	-	201 369	-	17 353	8,62%
15	Actions	1 602	-	1 602	-	1 602	100,00%
16	Autres éléments	435 399	-	435 399	-	363 460	83,48%
17	<b>Total</b>	<b>836 649</b>	<b>24 468</b>	<b>836 649</b>	<b>24 468</b>	<b>639 560</b>	<b>74,27%</b>

## EXPOSITIONS PAR CLASSE D'ACTIFS ET PAR COEFFICIENT DE PONDÉRATION DES RISQUES (EU CR5)

Catégories d'expositions (en milliers d'euros)		Pondération de risque														Total	Dont non notées	
		0%	2%	4%	10%	20%	35%	50%	70%	75%	100%	150%	250%	370%	1250%			Autres
1	Administrations centrales ou banques centrales	5 636	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	63 172	-	-	-	68 808	68 808
2	Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Entités du secteur public	78	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	78	78
4	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Établissements	23 795	-	-	-	8 036	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31 831	31 831
7	Entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	33 689	-	-	-	-	-	-	33 689	33 689
8	Expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	88 136	-	-	-	-	-	-	-	88 136	88 136
9	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	205	-	-	-	-	-	205	205
11	Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	Obligations garanties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Parts ou actions d'organismes de placement collectif	158 153	-	-	-	33 087	-	3 397	-	-	6 533	-	-	-	200	-	201 369	198 726
15	Expositions sous forme d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	1 602	-	-	-	-	-	-	1 602	1 602
16	Autres éléments	70 647	-	-	-	1 615	-	-	-	363 137	-	-	-	-	-	-	435 399	435 399
17	<b>Total</b>	<b>258 308</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>42 738</b>	<b>-</b>	<b>3 397</b>	<b>-</b>	<b>88 136</b>	<b>404 961</b>	<b>205</b>	<b>63 172</b>	<b>-</b>	<b>200</b>	<b>-</b>	<b>861 117</b>	<b>858 474</b>

### 3.2.4 Qualité des expositions en approche notations internes

#### EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE FONDATION (EU CR6) - ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à <0,15	627 823	1 020	-	804 000	0,00%	-	45,00%	2.5	4 781	0,60%	3	(174)
	0,00 à <0,10	627 683	1 020	-	803 860	0,00%	-	45,00%	2.5	4 732	0,59%	3	(174)
	0,10 à <0,15	140	-	-	140	0,12%	-	45,00%	2.5	49	34,93%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	1 004	-	-	1 004	8,00%	-	45,00%	2.5	1 928	192,12%	36	(8)
	2,5 à <5	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	1 004	-	-	1 004	8,00%	-	45,00%	2.5	1 928	192,12%	36	(8)
	10,00 à <100,00	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)	628 827	1 020	-	805 003	0,01%	-	45,00%	2.5	6 709	0,83%	39	(183)	

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE  
FONDATION (EU CR6) - ETABLISSEMENTS**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Etablissements	0,00 à <0,15	5 270 547	201 303	-	5 581 112	0,03%	-	9,55%	2.5	209 175	3,75%	198	(707)
	0,00 à <0,10	5 243 443	201 303	-	5 554 008	0,03%	-	9,38%	2.5	199 308	3,59%	185	(688)
	0,10 à <0,15	27 104	-	-	27 104	0,11%	-	45,00%	2.5	9 867	36,41%	13	(20)
	0,15 à <0,25	20 313	5 865	-	24 712	0,17%	-	45,00%	2.5	10 407	42,11%	19	(20)
	0,25 à <0,50	1 321	-	-	1 321	0,25%	-	45,00%	2.5	693	52,44%	1	(7)
	0,50 à <0,75	654	-	-	654	0,60%	-	45,00%	2.5	523	79,98%	2	(2)
	0,75 à <2,50	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	12 799	-	-	8 809	20,00%	-	45,00%	2.5	22 251	252,59%	793	(4)
	10 à <20	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	12 799	-	-	8 809	20,00%	-	45,00%	2.5	22 251	252,59%	793	(4)
	30,00 à <100,00	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)	5 305 634	207 167	-	5 616 608	0,06%	-	9,78%	2.5	243 049	4,33%	1 013	(739)	

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE  
FONDATION (EU CR6) - ENTREPRISES - AUTRES**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - Autres	0,00 à <0,15	150 704	269 976	-	367 532	0,05%	-	44,92%	2.5	78 420	21,34%	88	(87)
	0,00 à <0,10	108 018	230 594	-	295 772	0,04%	-	44,91%	2.5	52 912	17,89%	50	(52)
	0,10 à <0,15	42 686	39 382	-	71 761	0,12%	-	44,95%	2.5	25 508	35,55%	39	(35)
	0,15 à <0,25	23 448	369	-	23 817	0,16%	-	45,00%	2.5	10 000	41,99%	17	(6)
	0,25 à <0,50	247 750	273 799	-	287 611	0,37%	-	44,63%	2.5	180 862	62,88%	471	(2 029)
	0,50 à <0,75	17 135	1 801	-	12 950	0,60%	-	45,00%	2.5	10 524	81,27%	35	(39)
	0,75 à <2,50	132 489	192 833	-	183 459	1,20%	-	44,18%	2.5	185 009	1.00845	971	(3 522)
	0,75 à <1,75	111 924	181 902	-	154 810	1,07%	-	44,10%	2.5	150 660	97,32%	725	(3 496)
	1,75 à <2,5	20 565	10 931	-	28 649	1,93%	-	44,59%	2.5	34 349	119,90%	246	(26)
	2,50 à <10,00	32 635	44 463	-	47 135	5,46%	-	44,68%	2.5	76 377	162,04%	1 150	(2 034)
	2,5 à <5	29 677	27 368	-	28 870	3,80%	-	44,53%	2.5	41 653	144,28%	488	(1 551)
	5 à <10	2 957	17 095	-	18 265	8,07%	-	44,91%	2.5	34 724	190,11%	662	(483)
	10,00 à <100,00	20 324	1 463	-	19 698	21,76%	-	44,90%	2.5	51 205	259,95%	1 925	(90)
	10 à <20	73	138	-	210	14,36%	-	43,33%	2.5	468	223,18%	13	(46)
	20 à <30	20 251	1 325	-	19 489	21,84%	-	44,92%	2.5	50 738	260,34%	1 912	(44)
	30,00 à <100,00	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
100,00 (défaut)	12 309	11 686	-	9 280	100,00%	-	45,00%	2.5	-	0,00%	4 176	(10 537)	
Sous-total (catégorie d'expositions)	636 793	796 390	-	951 483	2,07%	-	44,68%	2.5	592 398	62,26%	8 834	(18 344)	



**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE  
FONDATION (EU CR6) - ENTREPRISES- FINANCEMENT SPÉCIALISÉ**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - financement spécialisé	0,00 à <0,15	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	22 286	-	-	22 286	0,16%	-	45,00%	2.5	9 167	41,13%	16	(35)
	0,25 à <0,50	3 355	1 656	-	4 597	0,30%	-	45,00%	2.5	2 650	57,64%	6	(18)
	0,50 à <0,75	13 845	3 410	-	12 076	0,60%	-	40,26%	2.5	8 640	71,55%	29	(35)
	0,75 à <2,50	1 445	154	-	1 560	0,75%	-	39,00%	2.5	1 186	76,05%	5	(16)
	0,75 à <1,75	1 445	154	-	1 560	0,75%	-	39,00%	2.5	1 186	76,05%	5	(16)
	1,75 à <2,5	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	1 134	1 164	-	2 006	20,00%	-	37,70%	2.5	4 245	211,56%	151	(4)
	10 à <20	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	1 134	1 164	-	2 006	20,00%	-	37,70%	2.5	4 245	211,56%	151	(4)
	30,00 à <100,00	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)	42 065	6 384	-	42 526	1,26%	-	43,09%	2.5	25 889	60,88%	207	(109)	

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE  
FONDATION (EU CR6) - ENTREPRISES - PETITES OU MOYENNES ENTREPRISES**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - Petites ou moyennes entreprises	0,00 à <0,15	49 271	4 871	-	14 601	0,11%	-	44,99%	2.5	3 770	25,82%	7	(108)
	0,00 à <0,10	41 382	1 637	-	1 248	0,04%	-	45,00%	2.5	174	13,96%	-	(98)
	0,10 à <0,15	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	3 254	-	-	3 254	0,16%	-	45,00%	2.5	842	25,86%	2	(4)
	0,25 à <0,50	74 393	91 434	-	92 014	0,43%	-	44,17%	2.5	41 522	45,13%	175	(1 141)
	0,50 à <0,75	3 022	884	-	3 685	0,60%	-	42,60%	2.5	2 348	63,72%	9	(38)
	0,75 à <2,50	134 800	82 307	-	152 161	1,31%	-	43,63%	2.5	105 448	69,30%	871	(3 506)
	0,75 à <1,75	128 948	75 107	-	140 909	1,26%	-	43,53%	2.5	96 017	68,14%	774	(3 432)
	1,75 à <2,5	5 852	7 200	-	11 252	1,93%	-	44,88%	2.5	9 431	83,82%	97	(74)
	2,50 à <10,00	71 065	31 521	-	61 328	4,86%	-	43,78%	2.5	62 018	1,01125	1 308	(3 646)
	2,5 à <5	60 905	23 066	-	48 967	3,98%	-	43,59%	2.5	47 024	96,03%	849	(2 583)
	5 à <10	10 160	8 456	-	12 361	8,34%	-	44,52%	2.5	14 994	121,30%	459	(1 063)
	10,00 à <100,00	12 652	5 381	-	6 152	18,65%	-	44,22%	2.5	9 351	151,99%	509	(895)
	10 à <20	4 860	1 426	-	1 329	13,01%	-	42,99%	2.5	1 720	129,47%	75	(563)
	20 à <30	7 791	3 954	-	4 823	20,20%	-	44,57%	2.5	7 630	158,20%	434	(332)
	30,00 à <100,00	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	14 737	7 004	-	10 423	100,00%	-	44,75%	2.5	-	0,00%	4 664	(5 396)
	Sous-total (catégorie d'expositions)		363 194	223 403	-	343 618	4,94%	-	43,91%	2.5	225 298	65,57%	7 545
<b>Total (toutes catégories d'expositions)</b>		<b>6 976 513</b>	<b>1 234 364</b>	<b>-</b>	<b>7 759 238</b>		<b>-</b>		<b>2.5</b>	<b>1 093 343</b>	<b>-</b>	<b>17 639</b>	<b>(34 109)</b>

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE  
FONDATION (EU CR6) - EXPOSITIONS RENOUVELABLES**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Expositions renouvelables	0,00 à <0,15	9 130	179 113	-	328 835	0,06%	-	28,16%	1,00	3 658	1,11%	53	(46)
	0,00 à <0,10	4 195	136 373	-	238 046	0,04%	-	27,97%	1,00	1 821	0,77%	24	(18)
	0,10 à <0,15	4 934	42 740	-	90 789	0,11%	-	28,63%	1,00	1 837	2,02%	29	(28)
	0,15 à <0,25	4 065	22 194	-	50 364	0,22%	-	28,55%	1,00	1 756	3,49%	31	(30)
	0,25 à <0,50	3 786	14 193	-	34 510	0,40%	-	28,42%	1,00	1 942	5,63%	39	(37)
	0,50 à <0,75	2 956	6 507	-	18 805	0,73%	-	28,39%	1,00	1 713	9,11%	39	(34)
	0,75 à <2,50	5 830	11 181	-	34 993	1,52%	-	28,52%	1,00	5 571	15,92%	152	(120)
	0,75 à <1,75	5 740	10 835	-	34 090	1,51%	-	28,49%	1,00	5 385	15,80%	146	(116)
	1,75 à <2,5	90	346	-	904	2,04%	-	29,49%	1,00	186	20,56%	5	(4)
	2,50 à <10,00	5 554	5 570	-	25 259	5,32%	-	28,75%	1,00	9 676	38,31%	387	(243)
	2,5 à <5	4 096	4 333	-	18 765	4,27%	-	28,62%	1,00	6 289	33,51%	229	(148)
	5 à <10	1 458	1 237	-	6 494	8,35%	-	29,13%	1,00	3 387	52,15%	158	(95)
	10,00 à <100,00	1 161	746	-	4 170	18,38%	-	28,96%	1,00	3 139	75,27%	227	(115)
	10 à <20	970	615	-	3 614	15,68%	-	28,69%	1,00	2 605	72,08%	162	(94)
	20 à <30	107	46	-	301	29,05%	-	27,70%	1,00	263	87,50%	24	(11)
	30,00 à <100,00	83	84	-	255	44,12%	-	34,30%	1,00	270	1.06091	41	(11)
100,00 (défaut)	327	438	-	327	100,00%	-	32,03%	1,00	63	19,23%	105	(154)	
Sous-total (catégorie d'expositions)	32 808	239 942	-	497 263	0,71%	-	28,29%	1,00	27 517	5,53%	1 033	(779)	

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE  
FONDATION (EU CR6) - AUTRES EXPOSITIONS SUR LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL - NON - PME**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Autres expositions sur la clientèle de détail - non - PME	0,00 à <0,15	1 287 814	88 528	-	1 377 910	0,06%	-	18,25%	1,00	46 865	3,40%	165	(369)
	0,00 à <0,10	850 462	55 964	-	907 134	0,04%	-	17,59%	1,00	20 310	2,24%	61	(128)
	0,10 à <0,15	437 352	32 564	-	470 777	0,11%	-	19,53%	1,00	26 555	5,64%	103	(241)
	0,15 à <0,25	325 764	26 616	-	353 104	0,22%	-	21,36%	1,00	34 628	9,81%	165	(304)
	0,25 à <0,50	190 808	13 908	-	205 529	0,39%	-	21,74%	1,00	29 948	14,57%	177	(277)
	0,50 à <0,75	81 066	7 255	-	88 819	0,73%	-	23,14%	1,00	19 318	21,75%	150	(318)
	0,75 à <2,50	125 689	9 869	-	137 060	1,44%	-	22,65%	1,00	38 502	28,09%	459	(1 050)
	0,75 à <1,75	121 824	9 760	-	133 068	1,42%	-	22,73%	1,00	37 403	28,11%	443	(1 008)
	1,75 à <2,5	3 865	108	-	3 992	2,04%	-	19,89%	1,00	1 099	27,53%	16	(43)
	2,50 à <10,00	64 082	3 953	-	71 218	5,02%	-	24,41%	1,00	27 526	38,65%	878	(1 915)
	2,5 à <5	50 159	3 256	-	55 428	4,18%	-	24,64%	1,00	21 190	38,23%	575	(1 229)
	5 à <10	13 923	697	-	15 790	7,98%	-	23,62%	1,00	6 336	40,13%	303	(686)
	10,00 à <100,00	11 351	786	-	16 139	22,92%	-	27,97%	1,00	10 643	65,94%	1 111	(876)
	10 à <20	8 099	265	-	9 894	15,44%	-	26,44%	1,00	5 568	56,28%	404	(552)
	20 à <30	2 079	-	-	4 520	29,05%	-	27,92%	1,00	3 419	75,64%	367	(223)
30,00 à <100,00	1 174	521	-	1 725	49,82%	-	36,88%	1,00	1 656	95,97%	341	(101)	
100,00 (défaut)	23 792	52	-	23 792	100,00%	-	58,93%	1,00	5 648	23,74%	14 019	(12 486)	
Sous-total (catégorie d'expositions)	2 110 365	150 965	-	2 273 572	1,59%	-	20,19%	1,00	213 077	9,37%	17 124	(17 596)	

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE  
FONDATION (EU CR6) - AUTRES EXPOSITIONS SUR LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL - PME**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Autres expositions sur la clientèle de détail - PME	0,00 à <0,15	187 892	27 450	-	222 828	0,13%	-	27,36%	1,00	14 894	6,68%	79	(322)
	0,00 à <0,10	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	187 892	27 450	-	222 828	0,13%	-	27,36%	1,00	14 894	6,68%	79	(322)
	0,15 à <0,25	465 422	52 504	-	545 260	0,20%	-	21,41%	1,00	39 399	7,23%	242	(1 170)
	0,25 à <0,50	651 029	72 905	-	752 998	0,37%	-	19,17%	1,00	71 384	9,48%	546	(2 586)
	0,50 à <0,75	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	588 296	71 837	-	688 111	1,26%	-	24,01%	1,00	141 744	20,60%	1 964	(9 368)
	0,75 à <1,75	442 722	54 014	-	514 473	1,00%	-	27,96%	1,00	119 189	23,17%	1 528	(7 059)
	1,75 à <2,5	145 574	17 823	-	173 639	2,04%	-	12,32%	1,00	22 555	12,99%	436	(2 308)
	2,50 à <10,00	206 321	35 453	-	255 374	5,36%	-	29,00%	1,00	90 055	35,26%	3 997	(16 857)
	2,5 à <5	94 220	18 453	-	118 315	3,80%	-	36,23%	1,00	50 173	42,41%	1 629	(6 752)
	5 à <10	112 101	17 000	-	137 059	6,70%	-	22,76%	1,00	39 881	29,10%	2 368	(10 105)
	10,00 à <100,00	54 898	6 010	-	66 830	17,60%	-	24,23%	1,00	27 980	41,87%	3 094	(7 933)
	10 à <20	50 155	5 686	-	60 503	15,44%	-	23,91%	1,00	24 290	40,15%	2 430	(7 268)
	20 à <30	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	4 743	323	-	6 326	38,27%	-	27,27%	1,00	3 690	58,32%	665	(665)
100,00 (défaut)	85 555	2 204	-	85 556	100,00%	-	67,95%	1,00	26 211	30,64%	58 134	(57 504)	
Sous-total (catégorie d'expositions)	2 239 413	268 363	-	2 616 957	4,73%	-	24,29%	1,00	411 667	15,73%	68 056	(95 740)	

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE  
FONDATION (EU CR6) - CLIENTÈLE DE DÉTAIL - EXPOSITIONS GARANTIES PAR DES BIENS IMMOBILIERS DES PME**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Clientèle de détail - Expositions garanties par des biens immobiliers des PME	0,00 à <0,15	93 505	3 228	-	96 733	0,13%	-	22,91%	1,00	5 239	5,42%	29	(203)
	0,00 à <0,10	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	93 505	3 228	-	96 733	0,13%	-	22,91%	1,00	5 239	5,42%	29	(203)
	0,15 à <0,25	139 998	5 305	-	145 304	0,22%	-	25,17%	1,00	12 757	8,78%	80	(525)
	0,25 à <0,50	184 612	9 929	-	194 541	0,39%	-	26,15%	1,00	27 281	14,02%	201	(1 472)
	0,50 à <0,75	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	188 812	16 880	-	205 693	1,13%	-	27,19%	1,00	59 627	28,99%	614	(4 886)
	0,75 à <1,75	171 890	15 357	-	187 247	1,04%	-	28,37%	1,00	55 108	29,43%	557	(4 598)
	1,75 à <2,5	16 922	1 523	-	18 445	2,04%	-	15,20%	1,00	4 518	24,50%	57	(288)
	2,50 à <10,00	104 610	14 872	-	119 482	5,47%	-	29,36%	1,00	96 070	80,41%	1 942	(13 084)
	2,5 à <5	60 994	9 582	-	70 575	3,80%	-	30,15%	1,00	49 294	69,85%	809	(6 253)
	5 à <10	43 616	5 290	-	48 906	7,87%	-	28,21%	1,00	46 776	95,65%	1 133	(6 831)
	10,00 à <100,00	17 005	3 370	-	20 375	19,62%	-	27,56%	1,00	24 843	121,93%	1 185	(3 712)
	10 à <20	14 791	1 890	-	16 682	15,84%	-	26,48%	1,00	19 271	115,52%	747	(2 531)
	20 à <30	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	2 214	1 480	-	3 694	36,67%	-	32,42%	1,00	5 572	150,87%	438	(1 181)
100,00 (défaut)	19 551	173	-	19 551	100,00%	-	67,05%	1,00	5 211	26,65%	13 109	(9 597)	
Sous-total (catégorie d'expositions)	748 093	53 758	-	801 680	4,19%	-	27,36%	1,00	231 028	28,82%	17 159	(33 479)	

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE  
FONDATION (EU CR6) - GARANTIES PAR DES BIENS IMMOBILIERS N'APPARTENANT PAS À DES PME**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Garantie par des biens immobiliers n'appartenant pas à des PME	0,00 à <0,15	9 498 754	364 937	-	9 863 693	0,06%	-	14,07%	1,00	243 408	2,47%	899	(1 386)
	0,00 à <0,10	6 108 124	222 325	-	6 330 450	0,04%	-	13,80%	1,00	100 834	1,59%	322	(421)
	0,10 à <0,15	3 390 630	142 613	-	3 533 243	0,11%	-	14,56%	1,00	142 574	4,04%	577	(965)
	0,15 à <0,25	1 656 210	85 543	-	1 741 755	0,22%	-	15,35%	1,00	122 552	7,04%	585	(1 238)
	0,25 à <0,50	1 082 424	66 146	-	1 148 571	0,40%	-	15,42%	1,00	125 232	10,90%	703	(1 867)
	0,50 à <0,75	431 475	25 027	-	456 503	0,73%	-	16,87%	1,00	83 458	18,28%	562	(1 906)
	0,75 à <2,50	824 295	35 447	-	859 744	1,41%	-	16,19%	1,00	232 712	27,07%	1 992	(7 563)
	0,75 à <1,75	795 178	34 434	-	829 614	1,39%	-	16,23%	1,00	223 150	26,90%	1 900	(7 226)
	1,75 à <2,5	29 117	1 013	-	30 130	2,04%	-	15,01%	1,00	9 562	31,74%	92	(337)
	2,50 à <10,00	369 756	15 262	-	385 019	5,10%	-	17,53%	1,00	236 689	61,47%	3 494	(15 102)
	2,5 à <5	276 790	13 057	-	289 848	4,11%	-	17,26%	1,00	159 081	54,88%	2 067	(9 521)
	5 à <10	92 966	2 205	-	95 171	8,12%	-	18,38%	1,00	77 608	81,55%	1 427	(5 581)
	10,00 à <100,00	69 567	1 661	-	71 229	19,81%	-	20,10%	1,00	81 564	114,51%	2 990	(5 993)
	10 à <20	57 923	1 624	-	59 547	16,27%	-	19,66%	1,00	66 757	112,11%	1 906	(4 929)
	20 à <30	3 521	5	-	3 526	29,05%	-	20,52%	1,00	4 518	128,13%	210	(323)
	30,00 à <100,00	8 123	33	-	8 156	41,70%	-	23,08%	1,00	10 288	126,15%	874	(741)
100,00 (défaut)	57 574	603	-	57 574	100,00%	-	37,11%	1,00	12 222	21,23%	21 366	(16 500)	
Sous-total (catégorie d'expositions)	13 990 056	594 628	-	14 584 088	0,83%	-	14,75%	1,00	1 137 837	7,80%	32 591	(51 555)	
<b>Total (toutes catégories d'expositions)</b>	<b>22 244 944</b>	<b>2 003 435</b>	<b>-</b>	<b>24 369 527</b>		<b>-</b>		<b>1.22</b>	<b>4 175 685</b>	<b>-</b>	<b>194 986</b>	<b>(292 022)</b>	

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à <0,15	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-	



**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - ETABLISSEMENTS**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Etablissements	0,00 à <0,15	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
100,00 (défaut)	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-	
Sous-total (catégorie d'expositions)	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-	

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - ENTREPRISES - AUTRES**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - Autres	0,00 à <0,15	315 336	87 662	-	372 272	0,08%	-	43,96%	2.5	93 055	25,00%	123	(771)
	0,00 à <0,10	175 619	47 144	-	206 081	0,04%	-	43,59%	2.5	35 485	17,22%	34	(160)
	0,10 à <0,15	139 717	40 518	-	166 190	0,12%	-	44,42%	2.5	57 571	34,64%	89	(611)
	0,15 à <0,25	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	603 574	206 890	-	745 849	0,38%	-	44,25%	2.5	471 287	63,19%	1 242	(3 395)
	0,50 à <0,75	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	227 356	74 898	-	278 860	1,05%	-	43,75%	2.5	270 236	96,91%	1 279	(2 700)
	0,75 à <1,75	227 356	74 898	-	278 860	1,05%	-	43,75%	2.5	270 236	96,91%	1 279	(2 700)
	1,75 à <2,5	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	57 974	28 951	-	77 002	3,30%	-	42,89%	2.5	104 414	1,356	1 096	(2 854)
	2,5 à <5	52 904	26 254	-	70 081	3,00%	-	42,70%	2.5	92 113	131,44%	898	(2 274)
	5 à <10	5 070	2 698	-	6 920	6,38%	-	44,86%	2.5	12 301	177,76%	198	(580)
	10,00 à <100,00	15 929	3 964	-	18 689	20,42%	-	43,90%	2.5	46 056	246,43%	1 680	(369)
	10 à <20	2 418	2 414	-	4 228	15,00%	-	42,33%	2.5	9 410	222,57%	268	(318)
	20 à <30	13 511	1 550	-	14 461	22,00%	-	44,36%	2.5	36 646	2.5341	1 411	(50)
	30,00 à <100,00	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	26 397	4 112	-	29 415	100,00%	-	44,62%	2.5	-	0,00%	13 125	(13 617)
Sous-total (catégorie d'expositions)	1 246 565	406 478	-	1 522 085	2,75%	-	44,02%	2.5	985 048	64,72%	18 545	(23 705)	

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - ENTREPRISES- FINANCEMENT SPÉCIALISÉ**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - financement spécialisé	0,00 à <0,15	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
100,00 (défaut)	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-	
Sous-total (catégorie d'expositions)	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-	

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - ENTREPRISES - PETITES OU MOYENNES ENTREPRISES**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - Petites ou moyennes entreprises	0,00 à <0,15	233 305	25 855	-	250 155	0,09%	-	43,90%	2.5	48 252	19,29%	102	(507)
	0,00 à <0,10	88 748	12 434	-	95 957	0,04%	-	44,69%	2.5	12 373	12,89%	19	(150)
	0,10 à <0,15	144 557	13 421	-	154 198	0,12%	-	43,41%	2.5	35 879	23,27%	83	(357)
	0,15 à <0,25	64 649	2 676	-	66 655	0,21%	-	44,94%	2.5	22 349	33,53%	63	(152)
	0,25 à <0,50	547 151	102 579	-	617 544	0,37%	-	43,80%	2.5	263 040	42,60%	1 007	(3 788)
	0,50 à <0,75	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	723 486	118 480	-	804 197	1,11%	-	43,43%	2.5	526 581	65,48%	3 856	(12 197)
	0,75 à <1,75	675 239	113 888	-	752 469	1,04%	-	43,34%	2.5	483 986	64,32%	3 382	(11 275)
	1,75 à <2,5	48 247	4 592	-	51 728	2,05%	-	44,79%	2.5	42 595	82,34%	474	(923)
	2,50 à <10,00	203 876	28 909	-	223 095	4,48%	-	43,39%	2.5	220 811	98,98%	4 350	(10 854)
	2,5 à <5	143 608	24 388	-	159 707	3,24%	-	43,21%	2.5	144 797	90,67%	2 245	(6 411)
	5 à <10	60 268	4 522	-	63 388	7,59%	-	43,85%	2.5	76 014	119,92%	2 106	(4 442)
	10,00 à <100,00	48 710	4 653	-	51 805	19,22%	-	43,43%	2.5	82 388	159,04%	4 311	(3 382)
	10 à <20	21 370	1 774	-	22 739	15,69%	-	44,08%	2.5	34 572	152,04%	1 568	(2 490)
	20 à <30	27 340	2 879	-	29 066	21,98%	-	42,92%	2.5	47 816	164,51%	2 743	(892)
	30,00 à <100,00	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	56 467	6 151	-	60 431	100,00%	-	44,33%	2.5	6 089	10,08%	26 790	(38 291)
Sous-total (catégorie d'expositions)	1 877 644	289 303	-	2 073 883	4,43%	-	43,67%	2.5	1 169 511	56,39%	40 479	(69 171)	

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - EXPOSITIONS RENOUELABLES**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Expositions renouvelables	0,00 à <0,15	9 130	179 113	-	328 835	0,06%	-	28,16%	1,00	3 658	1,11%	53	(46)
	0,00 à <0,10	4 195	136 373	-	238 046	0,04%	-	27,97%	1,00	1 821	0,77%	24	(18)
	0,10 à <0,15	4 934	42 740	-	90 789	0,11%	-	28,63%	1,00	1 837	2,02%	29	(28)
	0,15 à <0,25	4 065	22 194	-	50 364	0,22%	-	28,55%	1,00	1 756	3,49%	31	(30)
	0,25 à <0,50	3 786	14 193	-	34 510	0,40%	-	28,42%	1,00	1 942	5,63%	39	(37)
	0,50 à <0,75	2 956	6 507	-	18 805	0,73%	-	28,39%	1,00	1 713	9,11%	39	(34)
	0,75 à <2,50	5 830	11 181	-	34 993	1,52%	-	28,52%	1,00	5 571	15,92%	152	(120)
	0,75 à <1,75	5 740	10 835	-	34 090	1,51%	-	28,49%	1,00	5 385	15,80%	146	(116)
	1,75 à <2,5	90	346	-	904	2,04%	-	29,49%	1,00	186	20,56%	5	(4)
	2,50 à <10,00	5 554	5 570	-	25 259	5,32%	-	28,75%	1,00	9 676	38,31%	387	(243)
	2,5 à <5	4 096	4 333	-	18 765	4,27%	-	28,62%	1,00	6 289	33,51%	229	(148)
	5 à <10	1 458	1 237	-	6 494	8,35%	-	29,13%	1,00	3 387	52,15%	158	(95)
	10,00 à <100,00	1 161	746	-	4 170	18,38%	-	28,96%	1,00	3 139	75,27%	227	(115)
	10 à <20	970	615	-	3 614	15,68%	-	28,69%	1,00	2 605	72,08%	162	(94)
	20 à <30	107	46	-	301	29,05%	-	27,70%	1,00	263	87,50%	24	(11)
	30,00 à <100,00	83	84	-	255	44,12%	-	34,30%	1,00	270	1.06091	41	(11)
100,00 (défaut)	327	438	-	327	100,00%	-	32,03%	1,00	63	19,23%	105	(154)	
Sous-total (catégorie d'expositions)		32 808	239 942	-	497 263	0,71%	-	28,29%	1,00	27 517	5,53%	1 033	(779)

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - AUTRES EXPOSITIONS SUR LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL - NON - PME**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Autres expositions sur la clientèle de détail - non - PME	0,00 à <0,15	1 287 814	88 528	-	1 377 910	0,06%	-	18,25%	1,00	46 865	3,40%	165	(369)
	0,00 à <0,10	850 462	55 964	-	907 134	0,04%	-	17,59%	1,00	20 310	2,24%	61	(128)
	0,10 à <0,15	437 352	32 564	-	470 777	0,11%	-	19,53%	1,00	26 555	5,64%	103	(241)
	0,15 à <0,25	325 764	26 616	-	353 104	0,22%	-	21,36%	1,00	34 628	9,81%	165	(304)
	0,25 à <0,50	190 808	13 908	-	205 529	0,39%	-	21,74%	1,00	29 948	14,57%	177	(277)
	0,50 à <0,75	81 066	7 255	-	88 819	0,73%	-	23,14%	1,00	19 318	21,75%	150	(318)
	0,75 à <2,50	125 689	9 869	-	137 060	1,44%	-	22,65%	1,00	38 502	28,09%	459	(1 050)
	0,75 à <1,75	121 824	9 760	-	133 068	1,42%	-	22,73%	1,00	37 403	28,11%	443	(1 008)
	1,75 à <2,5	3 865	108	-	3 992	2,04%	-	19,89%	1,00	1 099	27,53%	16	(43)
	2,50 à <10,00	64 082	3 953	-	71 218	5,02%	-	24,41%	1,00	27 526	38,65%	878	(1 915)
	2,5 à <5	50 159	3 256	-	55 428	4,18%	-	24,64%	1,00	21 190	38,23%	575	(1 229)
	5 à <10	13 923	697	-	15 790	7,98%	-	23,62%	1,00	6 336	40,13%	303	(686)
	10,00 à <100,00	11 351	786	-	16 139	22,92%	-	27,97%	1,00	10 643	65,94%	1 111	(876)
	10 à <20	8 099	265	-	9 894	15,44%	-	26,44%	1,00	5 568	56,28%	404	(552)
	20 à <30	2 079	-	-	4 520	29,05%	-	27,92%	1,00	3 419	75,64%	367	(223)
	30,00 à <100,00	1 174	521	-	1 725	49,82%	-	36,88%	1,00	1 656	95,97%	341	(101)
100,00 (défaut)	23 792	52	-	23 792	100,00%	-	58,93%	1,00	5 648	23,74%	14 019	(12 486)	
Sous-total (catégorie d'expositions)		2 110 365	150 965	-	2 273 572	1,59%	-	20,19%	1,00	213 077	9,37%	17 124	(17 596)

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - AUTRES EXPOSITIONS SUR LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL – PME**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Autres expositions sur la clientèle de détail - PME	0,00 à <0,15	187 892	27 450	-	222 828	0,13%	-	27,36%	1,00	14 894	6,68%	79	(322)
	0,00 à <0,10	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	187 892	27 450	-	222 828	0,13%	-	27,36%	1,00	14 894	6,68%	79	(322)
	0,15 à <0,25	465 422	52 504	-	545 260	0,20%	-	21,41%	1,00	39 399	7,23%	242	(1 170)
	0,25 à <0,50	651 029	72 905	-	752 998	0,37%	-	19,17%	1,00	71 384	9,48%	546	(2 586)
	0,50 à <0,75	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	588 296	71 837	-	688 111	1,26%	-	24,01%	1,00	141 744	20,60%	1 964	(9 368)
	0,75 à <1,75	442 722	54 014	-	514 473	1,00%	-	27,96%	1,00	119 189	23,17%	1 528	(7 059)
	1,75 à <2,5	145 574	17 823	-	173 639	2,04%	-	12,32%	1,00	22 555	12,99%	436	(2 308)
	2,50 à <10,00	206 321	35 453	-	255 374	5,36%	-	29,00%	1,00	90 055	35,26%	3 997	(16 857)
	2,5 à <5	94 220	18 453	-	118 315	3,80%	-	36,23%	1,00	50 173	42,41%	1 629	(6 752)
	5 à <10	112 101	17 000	-	137 059	6,70%	-	22,76%	1,00	39 881	29,10%	2 368	(10 105)
	10,00 à <100,00	54 898	6 010	-	66 830	17,60%	-	24,23%	1,00	27 980	41,87%	3 094	(7 933)
	10 à <20	50 155	5 686	-	60 503	15,44%	-	23,91%	1,00	24 290	40,15%	2 430	(7 268)
	20 à <30	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	4 743	323	-	6 326	38,27%	-	27,27%	1,00	3 690	58,32%	665	(665)
100,00 (défaut)	85 555	2 204	-	85 556	100,00%	-	67,95%	1,00	26 211	30,64%	58 134	(57 504)	
Sous-total (catégorie d'expositions)	2 239 413	268 363	-	2 616 957	4,73%	-	24,29%	1,00	411 667	15,73%	68 056	(95 740)	

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - CLIENTÈLE DE DÉTAIL - EXPOSITIONS GARANTIES PAR DES BIENS IMMOBILIERS DES PME**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Clientèle de détail - Expositions garanties par des biens immobiliers des PME	0,00 à <0,15	93 505	3 228	-	96 733	0,13%	-	22,91%	1,00	5 239	5,42%	29	(203)
	0,00 à <0,10	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	93 505	3 228	-	96 733	0,13%	-	22,91%	1,00	5 239	5,42%	29	(203)
	0,15 à <0,25	139 998	5 305	-	145 304	0,22%	-	25,17%	1,00	12 757	8,78%	80	(525)
	0,25 à <0,50	184 612	9 929	-	194 541	0,39%	-	26,15%	1,00	27 281	14,02%	201	(1 472)
	0,50 à <0,75	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	188 812	16 880	-	205 693	1,13%	-	27,19%	1,00	59 627	28,99%	614	(4 886)
	0,75 à <1,75	171 890	15 357	-	187 247	1,04%	-	28,37%	1,00	55 108	29,43%	557	(4 598)
	1,75 à <2,5	16 922	1 523	-	18 445	2,04%	-	15,20%	1,00	4 518	24,50%	57	(288)
	2,50 à <10,00	104 610	14 872	-	119 482	5,47%	-	29,36%	1,00	96 070	80,41%	1 942	(13 084)
	2,5 à <5	60 994	9 582	-	70 575	3,80%	-	30,15%	1,00	49 294	69,85%	809	(6 253)
	5 à <10	43 616	5 290	-	48 906	7,87%	-	28,21%	1,00	46 776	95,65%	1 133	(6 831)
	10,00 à <100,00	17 005	3 370	-	20 375	19,62%	-	27,56%	1,00	24 843	121,93%	1 185	(3 712)
	10 à <20	14 791	1 890	-	16 682	15,84%	-	26,48%	1,00	19 271	115,52%	747	(2 531)
	20 à <30	-	-	-	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	2 214	1 480	-	3 694	36,67%	-	32,42%	1,00	5 572	150,87%	438	(1 181)
100,00 (défaut)	19 551	173	-	19 551	100,00%	-	67,05%	1,00	5 211	26,65%	13 109	(9 597)	
Sous-total (catégorie d'expositions)	748 093	53 758	-	801 680	4,19%	-	27,36%	1,00	231 028	28,82%	17 159	(33 479)	



**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - GARANTIES PAR DES BIENS IMMOBILIERS N'APPARTENANT PAS À DES PME**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Garantie par des biens immobiliers n'appartenant pas à des PME	0,00 à <0,15	9 498 754	364 937	-	9 863 693	0,06%	-	14,07%	1,00	243 408	2,47%	899	(1 386)
	0,00 à <0,10	6 108 124	222 325	-	6 330 450	0,04%	-	13,80%	1,00	100 834	1,59%	322	(421)
	0,10 à <0,15	3 390 630	142 613	-	3 533 243	0,11%	-	14,56%	1,00	142 574	4,04%	577	(965)
	0,15 à <0,25	1 656 210	85 543	-	1 741 755	0,22%	-	15,35%	1,00	122 552	7,04%	585	(1 238)
	0,25 à <0,50	1 082 424	66 146	-	1 148 571	0,40%	-	15,42%	1,00	125 232	10,90%	703	(1 867)
	0,50 à <0,75	431 475	25 027	-	456 503	0,73%	-	16,87%	1,00	83 458	18,28%	562	(1 906)
	0,75 à <2,50	824 295	35 447	-	859 744	1,41%	-	16,19%	1,00	232 712	27,07%	1 992	(7 563)
	0,75 à <1,75	795 178	34 434	-	829 614	1,39%	-	16,23%	1,00	223 150	26,90%	1 900	(7 226)
	1,75 à <2,5	29 117	1 013	-	30 130	2,04%	-	15,01%	1,00	9 562	31,74%	92	(337)
	2,50 à <10,00	369 756	15 262	-	385 019	5,10%	-	17,53%	1,00	236 689	61,47%	3 494	(15 102)
	2,5 à <5	276 790	13 057	-	289 848	4,11%	-	17,26%	1,00	159 081	54,88%	2 067	(9 521)
	5 à <10	92 966	2 205	-	95 171	8,12%	-	18,38%	1,00	77 608	81,55%	1 427	(5 581)
	10,00 à <100,00	69 567	1 661	-	71 229	19,81%	-	20,10%	1,00	81 564	114,51%	2 990	(5 993)
	10 à <20	57 923	1 624	-	59 547	16,27%	-	19,66%	1,00	66 757	112,11%	1 906	(4 929)
	20 à <30	3 521	5	-	3 526	29,05%	-	20,52%	1,00	4 518	128,13%	210	(323)
	30,00 à <100,00	8 123	33	-	8 156	41,70%	-	23,08%	1,00	10 288	126,15%	874	(741)
100,00 (défaut)	57 574	603	-	57 574	100,00%	-	37,11%	1,00	12 222	21,23%	21 366	(16 500)	
Sous-total (catégorie d'expositions)	13 990 056	594 628	-	14 584 088	0,83%	-	14,75%	1,00	1 137 837	7,80%	32 591	(51 555)	
<b>Total (toutes catégories d'expositions)</b>	<b>22 244 944</b>	<b>2 003 435</b>	<b>-</b>	<b>24 369 527</b>		<b>-</b>		<b>1.22</b>	<b>4 175 685</b>	<b>-</b>	<b>194 986</b>	<b>(292 022)</b>	

### 3.2.5 Utilisation des dérivés de crédit en couverture

#### EFFET DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT SUR LES ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES (EU CR7)

30/06/2023

		Montant d'exposition pondéré avant dérivés de crédit	Montant d'exposition pondéré réel
<i>(en milliers d'euros)</i>			
1	<b>Expositions faisant l'objet de l'approche NI simple</b>	<b>1 093 343</b>	<b>1 093 343</b>
2	Administrations centrales et banques centrales	6 709	6 709
3	Établissements	243 049	243 049
4	Entreprises	843 585	843 585
4.1	<i>dont Entreprises - PME</i>	225 298	225 298
4.2	<i>dont Entreprises - Financement spécialisé</i>	25 889	25 889
5	<b>Expositions faisant l'objet de l'approche NI avancée</b>	<b>4 175 685</b>	<b>4 175 685</b>
6	Administrations centrales et banques centrales	-	-
7	Établissements	-	-
8	Entreprises	2 154 559	2 154 559
8.1	<i>dont Entreprises - PME</i>	1 169 511	1 169 511
8.2	<i>dont Entreprises - Financement spécialisé</i>	-	-
9	Clientèle de détail	2 021 126	2 021 126
9.1	<i>dont Clientèle de détail - PME - Garanties par une sûreté immobilière</i>	231 028	231 028
9.2	<i>dont Clientèle de détail - non-PME - Garanties par une sûreté immobilière</i>	1 137 837	1 137 837
9.3	<i>dont Clientèle de détail — expositions renouvelables éligibles</i>	27 517	27 517
9.4	<i>dont Clientèle de détail — PME — Autres</i>	411 667	411 667
9.5	<i>dont Clientèle de détail — non-PME — Autres</i>	213 077	213 077
10	<b>TOTAL (incluant expositions approches NI simple et avancée)</b>	<b>5 269 028</b>	<b>5 269 028</b>

**APPROCHE FONDÉE SUR LA NOTATION INTERNE (IRB-A) – INFORMATIONS SUR LE DEGRÉ D'UTILISATION DES TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) (EU CR7-A)**

30/06/2023	Total des expositions	Techniques d'atténuation du risque de crédit											Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA		
		Protection de crédit financée										Protection de crédit non financée		RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
		Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie des expositions couverte par des garanties (%)	Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (%)			
<i>(en milliers d'euros)</i>															
Administrations centrales et banques centrales	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-
Établissements	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-
Entreprises	3 595 968	0,35%	15,12%	11,48%	2,55%	1,09%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,20%	0,00%	-	2 154 559	
<i>dont Entreprises - PME</i>	2 073 883	0,36%	19,19%	16,63%	1,39%	1,17%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,08%	0,00%	-	1 169 511	
<i>dont Entreprises - Financement spécialisé</i>	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	
<i>Dont Entreprises - Autres</i>	1 522 085	0,35%	9,57%	4,45%	4,13%	0,99%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	985 048	
Clientèle de détail	20 773 559	0,00%	27,09%	27,09%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	47,15%	0,00%	-	2 021 126	
<i>Dont Clientèle de détail — Biens immobiliers PME</i>	801 680	0,00%	86,63%	86,63%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,25%	0,00%	-	231 028	
<i>Dont Clientèle de détail — Biens immobiliers non-PME</i>	14 584 088	0,00%	33,83%	33,83%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	65,75%	0,00%	-	1 137 837	
<i>dont Clientèle de détail — expositions renouvelables éligibles</i>	497 263	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	27 517	
<i>dont Clientèle de détail — autres PME</i>	2 616 957	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	7,11%	0,00%	-	411 667	
<i>dont Clientèle de détail — autres non-PME</i>	2 273 572	0,00%	0,02%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,80%	0,00%	-	213 077	
<b>Total</b>	<b>24 369 527</b>	<b>0,05%</b>	<b>25,33%</b>	<b>24,79%</b>	<b>0,38%</b>	<b>0,16%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>40,37%</b>	<b>0,00%</b>	<b>-</b>	<b>4 175 685</b>	

**APPROCHE FONDÉE SUR LA NOTATION INTERNE (IRB-F) – INFORMATIONS SUR LE DEGRÉ D'UTILISATION DES TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) (EU CR7-A)**

30/06/2023	Techniques d'atténuation du risque de crédit												Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA		
	Total des expositions	Protection de crédit financée										Protection de crédit non financée		RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
		Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie des expositions couverte par des garanties (%)	Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (%)			
<i>(en milliers d'euros)</i>															
Administrations centrales et banques centrales	805 003	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	6 709
Établissements	5 616 608	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	243 049
Entreprises	1 337 627	0,06%	6,52%	3,33%	3,19%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	843 585
dont Entreprises - PME	343 618	0,20%	11,69%	7,38%	4,31%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	225 298
dont Entreprises - Financement spécialisé	42 526	0,00%	28,67%	0,00%	28,67%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	25 889
Dont Entreprises - Autres	951 483	0,01%	3,66%	2,01%	1,65%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	592 398
<b>Total</b>	<b>7 759 238</b>	<b>0,01%</b>	<b>1,12%</b>	<b>0,57%</b>	<b>0,55%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>-</b>	<b>1 093 343</b>

### 3.2.6 Évolution des RWA

#### ÉTATS DES FLUX D'ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES (RWA) POUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT SELON L'APPROCHE NOTATION INTERNE (EU CR8)

30/06/2023

		Montant d'exposition pondéré
(en milliers d'euros)		
1	<b>Montant d'exposition pondéré à la fin de la période de déclaration précédente</b>	<b>5 169 213</b>
2	Taille de l'actif (+/-)	50 789
3	Qualité de l'actif (+/-)	49 010
4	Mises à jour des modèles (+/-)	-
5	Méthodologie et politiques (+/-)	-
6	Acquisitions et cessions (+/-)	-
7	Variations des taux de change (+/-)	16
8	Autres (+/-)	-
9	<b>Montant d'exposition pondéré à la fin de la période de déclaration</b>	<b>5 269 028</b>

### 3.3 Risque de contrepartie

#### 3.3.1 Exposition au risque de contrepartie par approche

##### ANALYSE DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR APPROCHE (EU CCR1)

30/06/2023

		Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
<i>(en milliers d'euros)</i>									
EU-1	UE - Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)	-	-		1,0	-	-	-	-
EU-2	UE - SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)	-	-		1,0	-	-	-	-
1	SA-CCR (pour les dérivés)	1 201 511	95 754		1,0	2 097 124	1 816 170	1 816 039	7 878
2	IMM (pour les dérivés et les OFT)			-	-	-	-	-	-
2a	<i>Dont ensembles de compensation d'opérations de financement sur titres</i>			-		-	-	-	-
2b	<i>Dont ensembles de compensation de dérivés et opérations à règlement différé</i>			-		-	-	-	-
2c	<i>Dont issues d'ensembles de compensation de conventions multiproduits</i>			-		-	-	-	-
3	<i>Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)</i>					-	-	-	-
4	<i>Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)</i>					196 088	166 789	166 789	-
5	VaR pour les OFT					-	-	-	-
6	<b>Total</b>					<b>2 293 212</b>	<b>1 982 960</b>	<b>1 982 829</b>	<b>7 878</b>

### 3.3.2 Exposition au risque de contrepartie en méthode standard

#### EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE EN MÉTHODE STANDARD PAR PORTEFEUILLE RÉGLEMENTAIRE ET PAR PONDÉRATIONS DES RISQUES (EU CCR3)

30/06/2023	Pondération de risque											Valeur d'exposition totale
	0%	2%	4%	10%	20%	50%	70%	75%	100%	150%	Autres	
<b>Catégories d'expositions</b>												
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Administrations centrales ou banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entités du secteur public	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements	298	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	298
Entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	2 019	-	-	2 019
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Valeur d'exposition totale</b>	<b>298</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 019</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 316</b>

### 3.3.3 Exposition au risque de contrepartie en méthode avancée

#### EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE FONDATION (EU CCR4) - ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES

30/06/2023								
Catégories d'expositions	Échelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Administration centrales et banque centrales	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	<b>Sous total</b>	-	<b>0,00%</b>	-	<b>0,00%</b>	-	-	<b>0,00%</b>
Etablissements	0,00 à <0,15	1 978 790	0,03%	-	0,49%	2,33	4 491	0,23%
	0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	<b>Sous total</b>	<b>1 978 790</b>	<b>0,03%</b>	-	<b>0,49%</b>	<b>2,33</b>	<b>4 491</b>	<b>0,23%</b>



**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE FONDATION (EU CCR4) - ENTREPRISES - AUTRES**

30/06/2023

<i>Catégories d'expositions</i>	Échelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Entreprises - Autres	0,00 à <0,15	2	0,43%	-	44,87%	2,50	1	35,04%
	0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,25 à <0,50	79	0,43%	-	44,99%	2,50	54	68,62%
	0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,75 à <2,50	48	1,36%	-	45,01%	2,50	52	1.07979
	2,50 à <10,00	43	3,00%	-	44,99%	2,50	59	136,14%
	10,00 à <100,00	300	20,00%	-	45,00%	2,50	757	252,52%
	100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	<b>Sous total</b>	<b>472</b>	<b>13,19%</b>	<b>-</b>	<b>45,00%</b>	<b>2,50</b>	<b>922</b>	<b>195,42%</b>
Entreprises - PME	0,00 à <0,15	563	0,04%	-	45,00%	2,50	77	13,71%
	0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,25 à <0,50	218	0,41%	-	45,00%	2,50	99	45,35%
	0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,75 à <2,50	396	0,89%	-	45,00%	2,50	250	63,20%
	2,50 à <10,00	24	3,08%	-	45,02%	2,50	20	82,97%
	10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	100,00 (défaut)	49	100,00%	-	45,01%	2,50	-	0,00%
	<b>Sous total</b>	<b>1 250</b>	<b>4,33%</b>	<b>-</b>	<b>45,00%</b>	<b>2,50</b>	<b>446</b>	<b>35,71%</b>

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE FONDATION (EU CCR4) - ENTREPRISES - FINANCEMENT SPÉCIALISÉ**

30/06/2023

<i>Catégories d'expositions</i>	Échelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Entreprises - Financement spécialisé	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	<b>Sous total</b>	-	<b>0,00%</b>	-	<b>0,00%</b>	-	-	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL (TOUTES LES CATÉGORIES D'EXPOSITIONS PERTINENTES POUR LE CCR)</b>		<b>1 980 512</b>	<b>0,04%</b>	-	<b>0,53%</b>	<b>2,33</b>	<b>5 859</b>	<b>0,30%</b>

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) - ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES**

30/06/2023

<i>Catégories d'expositions</i>	Échelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Administration centrales et banque centrales	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	<b>Sous total</b>	-	<b>0,00%</b>	-	<b>0,00%</b>	-	-	<b>0,00%</b>
Etablissements	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	<b>Sous total</b>	-	<b>0,00%</b>	-	<b>0,00%</b>	-	-	<b>0,00%</b>

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) - ENTREPRISES - AUTRES**

30/06/2023

<i>Catégories d'expositions</i>	Échelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Entreprises - Autres	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	<b>Sous total</b>	-	<b>0,00%</b>	-	<b>0,00%</b>	-	-	<b>0,00%</b>
Entreprises - PME	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	<b>Sous total</b>	-	<b>0,00%</b>	-	<b>0,00%</b>	-	-	<b>0,00%</b>

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) - ENTREPRISES - FINANCEMENT SPÉCIALISÉ**

30/06/2023

<i>Catégories d'expositions</i>	Échelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Entreprises - Financement spécialisé	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	<b>Sous total</b>	-	<b>0,00%</b>	-	<b>0,00%</b>	-	-	<b>0,00%</b>
Crédit aux particuliers garantis par une sûreté immobilière	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	<b>Sous total</b>	-	<b>0,00%</b>	-	<b>0,00%</b>	-	-	<b>0,00%</b>

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) - CRÉDIT RENOUVELABLE QUALIFIÉ**

30/06/2023

<i>Catégories d'expositions</i>	Échelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Crédit renouvelable qualifié	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	<b>Sous total</b>	-	<b>0,00%</b>	-	<b>0,00%</b>	-	-	<b>0,00%</b>
Autres crédits aux particuliers	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	<b>Sous total</b>	-	<b>0,00%</b>	-	<b>0,00%</b>	-	-	<b>0,00%</b>

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) - CRÉDITS AUX PETITES ET MOYENNES ENTITÉS GARANTIS PAR UNE SÛRETÉ IMMOBILIÈRE**

30/06/2023								
Catégories d'expositions	Échelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Crédits aux petites et moyennes entités garantis par une sûreté immobilière	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	<b>Sous total</b>	-	<b>0,00%</b>	-	<b>0,00%</b>	-	-	<b>0,00%</b>
Autres crédits aux petites et moyennes entités	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	<b>Sous total</b>	-	<b>0,00%</b>	-	<b>0,00%</b>	-	-	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL (TOUTES LES CATÉGORIES D'EXPOSITIONS PERTINENTES POUR LE CCR)</b>	-	<b>0,00%</b>	-	<b>0,00%</b>	-	-	<b>0,00%</b>	

### 3.3.4 Sûretés

#### COMPOSITION DES SÛRETÉS POUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE (EU CCR5)

30/06/2023		Sûretés utilisées dans des opérations sur dérivés				Sûretés utilisées dans des OFT			
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
		Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation
<i>(en milliers d'euros)</i>									
1	Espèces — monnaie nationale	-	1 131 030	-	-	-	-	-	3 297
2	Espèces — autres monnaies	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Dettes souveraine nationale	-	-	-	-	-	-	-	67 438
4	Autre dette souveraine	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Dettes des administrations publiques	-	-	-	-	-	29 298	-	4 948
6	Obligations d'entreprise	-	-	-	-	-	-	-	10 567
7	Actions	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Autres sûretés	-	-	-	-	-	-	-	306 039
9	<b>Total</b>	-	<b>1 131 030</b>	-	-	-	<b>29 298</b>	-	<b>392 289</b>



### 3.3.5 Evolution des RWA en méthode des modèles internes (IMM)

#### ETATS DES FLUX D'ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES (RWA) POUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE (RCC) SELON LA MÉTHODE DES MODÈLES INTERNES (MMI) (CCR7)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'est pas concernée par la publication du tableau CCR7 « Etats des flux d'actifs pondérés des risques (RWA) pour les expositions au risque de contrepartie (RCC) selon la méthode des modèles internes (MMI) ».

### 3.3.6 Expositions sur les contreparties centrales (CCP)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'est pas concernée par la publication du tableau CCR7 « Exposition sur les contreparties centrales (CCP) ».

### 3.3.7 CVA

#### EXIGENCE DE FONDS PROPRES EN REGARD DE L'AJUSTEMENT DE L'ÉVALUATION DE CRÉDIT (CVA) (EU CCR2)

30/06/2023		Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
<i>(en milliers d'euros)</i>			
1	Total des opérations soumises à la méthode avancée	-	-
2	i) composante VaR (y compris le multiplicateur 3 ×)		-
3	ii) composante VaR en situation de tensions (y compris le multiplicateur 3 ×)		-
4	Opérations soumises à la méthode standard	1 810 447	71 403
EU-4	Opérations soumises à l'approche alternative (sur la base de la méthode de l'exposition initiale)	-	-
5	<b>Total des opérations soumises aux exigences de fonds propres pour risque de CVA</b>	<b>1 810 447</b>	<b>71 403</b>

### 3.4 Techniques de réduction du risque de crédit et de contrepartie

#### APERÇU DES TECHNIQUES DE RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT (EU CR3)

30/06/2023

		Valeur comptable non garantie	Valeur comptable garantie	Dont garantie par des sûretés	Dont garantie par des garanties financières	Dont garantie par des dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
1	Prêts et avances	10 015 007	18 149 486	8 806 414	9 343 072	-
2	Titres de créance	245 938	805 563	-	805 563	
3	<b>Total</b>	<b>10 260 945</b>	<b>18 955 049</b>	<b>8 806 414</b>	<b>10 148 635</b>	-
4	<i>Dont expositions non performantes</i>	42 987	100 216	36 249	63 967	-
EU-5	<i>Dont en défaut</i>	-	-			

#### EXPOSITIONS SUR DERIVES DE CREDIT (CCR6)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'est pas concernée par la publication du tableau CCR6 Expositions sur dérivés de crédit ».

### 3.5 Expositions sur actions du portefeuille bancaire

#### MONTANT DES EXPOSITIONS BRUTES ET DES VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE EN MÉTHODE NOTATION INTERNE (EU CR10.5)

<b>30/06/2023</b> <b>Catégories</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Exposition au bilan</b>	<b>Exposition hors bilan</b>	<b>Pondération de risque</b>	<b>Valeur exposée au risque</b>	<b>Montant d'exposition pondéré</b>	<b>Montant des pertes anticipées</b>
Expositions sur capital-investissement	-	-	190%	-	-	-
Expositions sur actions cotées	196 647	-	290%	196 647	570 277	1 573
Autres expositions sur actions	300 254	15 798	370%	316 051	1 169 390	7 585
<b>Total</b>	<b>496 901</b>	<b>15 798</b>		<b>512 699</b>	<b>1 739 667</b>	<b>9 158</b>

## 3.6 Expositions de titrisation

### 3.6.1 Valeurs exposées aux risques des titrisations du portefeuille bancaire génératrices d'emplois pondérés

#### **EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE (SEC1)**

---

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'est pas concernée par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

#### **EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES ASSOCIEES – BANQUE AGISSANT COMME EMETTEUR OU MANDATAIRE (SEC3)**

---

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'est pas concernée par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

#### **EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES ASSOCIEES – BANQUE AGISSANT COMME INVESTISSEUR (SEC4)**

---

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'est pas concernée par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

#### **EXPOSITIONS TITRISÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT - EXPOSITIONS EN DÉFAUT ET AJUSTEMENT DU RISQUE DE CRÉDIT (SEC5)**

---

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'est pas concernée par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

#### **EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (SEC2)**

---

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'est pas concernée par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

## 3.7 Risques de marché

Les Caisses régionales ne remontent pas de montants significatifs en matière d'emplois pondérés sur le risque de marché. Elles ne sont pas concernées par la publication des tableaux et commentaires liés au risque de marché.

### 3.7.1 Expositions aux risques de marché du portefeuille de négociation

#### EMPLOIS PONDÉRÉS DES EXPOSITIONS EN MÉTHODE STANDARD (EU MR1)

---

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'est pas concernée par la publication des tableaux et commentaires liés au risque de marché dont les montants ne sont pas significatifs.

### 3.7.2 Expositions en méthode modèle interne

#### RISQUE DE MARCHÉ DANS LE CADRE DE L'APPROCHE DU MODÈLE INTERNE (EU MR2-A)

---

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'est pas concernée par la publication du tableau « Risque de marché dans le cadre de l'approche du modèle interne » pour le risque de marché.

#### ETAT DES FLUX D'APR RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE MARCHE DANS LE CADRE DE L'APPROCHE DE MODÈLE INTERNE (EU MR2-B)

---

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'est pas concernée par la publication du tableau MR2-B « Etat des flux d'APR relatifs aux expositions au risque de marche dans le cadre de l'approche de modèle interne pour le risque de marché ».

#### VALEUR DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION SELON L'APPROCHE DES MODÈLES INTERNES (AMI) (MR3)

---

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'est pas concernée par la publication du tableau MR3 « Valeur du portefeuille de négociation selon l'approche des modèles internes (AMI) ».

#### 3.7.2.1 Backtesting du modèle de VAR (MR4)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'est pas concernée par la publication du tableau MR4 « Backtesting du modèle de VAR ».

## 4. RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ

### RATIO LCR (EU LIQ1)

LCR moyen<sup>1</sup> sur 12 mois glissants calculé au 30/06/2023, 31/03/2023, 31/12/2022, 30/09/2022

Ratio de couverture des besoins de liquidité court-terme moyen sur 12 mois (LCR)

Niveau de consolidation : 2

(en milliers d'euros)

		Valeur totale non pondérée (moyenne)				Valeur totale pondérée (moyenne)			
		30/06/2023	31/03/2023	31/12/2022	30/09/2022	30/06/2023	31/03/2023	31/12/2022	30/09/2022
EU 1a	TRIMESTRE SE TERMINANT LE								
EU 1b	Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12
<b>ACTIFS LIQUIDES DE QUALITÉ ÉLEVÉE (HQLA)</b>									
1	<b>Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)</b>					<b>2 825 104</b>	3 112 666	3 319 495	3 338 272
<b>SORTIES DE TRÉSORERIE</b>									
2	Dépôts de la clientèle de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont:	5 735 108	5 708 879	5 678 143	5 633 956	355 820	360 029	360 467	357 967
3	Dépôts stables	3 905 045	3 923 260	3 920 320	3 896 476	195 252	196 163	196 016	194 824
4	Dépôts moins stables	1 830 062	1 785 619	1 757 823	1 737 480	160 568	163 866	164 451	163 143
5	Financements de gros non garantis	2 418 235	2 524 764	2 595 911	2 601 712	1 317 977	1 354 110	1 372 693	1 366 441
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives	677 377	706 137	729 898	642 340	162 277	169 636	175 943	154 877
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	1 710 359	1 789 627	1 832 014	1 923 455	1 125 200	1 155 474	1 162 750	1 175 647
8	Créances non garanties	30 500	29 000	34 000	35 917	30 500	29 000	34 000	35 917
9	Financements de gros garantis					1 665		-	315

<sup>1</sup> Moyenne des 12 dernières mesures de fin de mois.

Ratio de couverture des besoins de liquidité court-terme moyen sur 12 mois (LCR)

Niveau de consolidation : 2

(en milliers d'euros)

		Valeur totale non pondérée (moyenne)				Valeur totale pondérée (moyenne)			
10	Exigences complémentaires	1 645 542	1 637 415	1 571 031	1 492 682	540 862	535 290	489 444	431 778
11	Sorties liées à des expositions sur dérivés et autres exigences de sûretés	459 479	453 990	410 398	354 418	459 479	453 990	410 398	354 418
12	Sorties liées à des pertes de financement sur des produits de créance	-				-			
13	Facilités de crédit et de liquidité	1 186 063	1 183 425	1 160 633	1 138 264	81 383	81 300	79 046	77 360
14	Autres obligations de financement contractuelles	4 586	4 300	4 505	5 012	4 586	4 300	4 505	5 012
15	Autres obligations de financement éventuel	185 268	192 097	185 063	172 441	185 268	192 097	185 063	172 441
<b>16</b>	<b>TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE</b>					<b>2 406 177</b>	2 445 826	2 412 172	2 333 954
<b>ENTRÉES DE TRÉSORERIE</b>									
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	1 665		-		-		-	
18	Entrées provenant d'expositions pleinement performantes	745 552	750 799	712 257	668 317	274 912	273 667	265 841	252 713
19	Autres entrées de trésorerie	6 136	2 357	3 357	4 634	6 136	2 357	3 357	4 634
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)					-			
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)					-			
<b>20</b>	<b>TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE</b>	<b>753 353</b>	753 156	715 615	672 951	<b>281 048</b>	276 024	269 198	257 347
EU-20a	Entrées de trésorerie entièrement exemptées	-				-			
EU-20b	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %	-				-			
EU-20c	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %	751 688	753 156	715 615	672 951	281 048	276 024	269 198	257 347

Ratio de couverture des besoins de liquidité court-terme moyen sur 12 mois (LCR)

Niveau de consolidation : 2

Valeur totale non pondérée (moyenne)

Valeur totale pondérée (moyenne)

(en milliers d'euros)

VALEUR AJUSTÉE TOTALE									
21	COUSSIN DE LIQUIDITÉ					2 825 104	3 112 666	3 319 495	3 338 272
22	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE NETTES					2 125 129	2 169 801	2 142 974	2 076 607
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ					132,00%	144,00%	155,00%	161,00%

(\*) Les sorties nettes de trésorerie sont calculées en moyenne sur les montants observés (sur les 12 déclarations réglementaires concernées) incluant l'application d'un plafond sur les entrées de trésorerie (75% maximum des sorties brutes), le cas échéant).



## RATIO NSFR (EU LIQ2)

NSFR mesuré au 30/06/2023, 31/03/2023, 31/12/2022 et 30/09/2022.

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 30/06/2023		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
Niveau de consolidation : 2						
(en milliers d'euros)						
<b>Éléments du financement stable disponible</b>						
1	<b>Éléments et instruments de fonds propres</b>	3 091 872	-	-	31 649	3 123 521
2	<i>Fonds propres</i>	3 091 872	-	-	31 649	3 123 521
3	<i>Autres instruments de fonds propres</i>		-	-	-	-
4	<b>Dépôts de la clientèle de détail</b>		5 795 338	-	-	5 418 828
5	<i>Dépôts stables</i>		4 060 485	-	-	3 857 461
6	<i>Dépôts moins stables</i>		1 734 853	-	-	1 561 368
7	<b>Financement de gros:</b>		6 314 581	1 456 169	12 854 088	14 669 951
8	<i>Dépôts opérationnels</i>		605 841	-	-	302 921
9	<i>Autres financements de gros</i>		5 708 740	1 456 169	12 854 088	14 367 030
10	<b>Engagements interdépendants</b>		-	-	-	-
11	<b>Autres engagements:</b>	-	1 352 582	-	102 601	102 601
12	<i>Engagements dérivés affectant le NSFR</i>	-				
13	<i>Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus.</i>		1 352 582	-	102 601	102 601
14	<b>Financement stable disponible total</b>					23 314 901
<b>Éléments du financement stable requis</b>						
15	<b>Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)</b>					179 468
EU-15a	<b>Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture</b>		1 221	2 470	1 827 233	1 556 285
16	<b>Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles</b>		230 983	-	-	115 492
17	<b>Prêts et titres performants:</b>		2 058 511	1 368 878	21 500 572	17 742 020
18	<i>Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %.</i>		14 904	-	-	-
19	<i>Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers</i>		541 508	95 155	2 884 411	2 986 139
20	<i>Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont:</i>	-	890 938	609 282	5 727 087	5 637 187
21	<i>Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit</i>	-	7 929	6 106	117 404	83 330
22	<i>Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont:</i>	-	599 112	659 255	12 836 204	9 065 137

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 30/06/2023

Niveau de consolidation : 2

(en milliers d'euros)

		Valeur non pondérée par échéance résiduelle			Valeur pondérée	
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an		≥ 1an
23	<i>Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit</i>		525 012	568 914	12 479 635	8 679 833
24	<i>Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan</i>		12 049	5 186	52 870	53 557
<b>25</b>	<b>Actifs interdépendants</b>		-	-	-	-
<b>26</b>	<b>Autres actifs:</b>		<b>1 087 104</b>	<b>34 465</b>	<b>1 808 197</b>	<b>2 426 194</b>
27	<i>Matières premières échangées physiquement</i>				-	-
28	<i>Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP</i>		-	-	-	-
29	<i>Actifs dérivés affectant le NSFR</i>		16 902			16 902
30	<i>Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie</i>		44 537			2 227
31	<i>Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus</i>		1 025 665	34 465	1 808 197	2 407 066
<b>32</b>	<b>Éléments de hors bilan</b>		-	-	<b>1 229 548</b>	<b>89 710</b>
<b>33</b>	<b>Financement stable requis total</b>					<b>22 109 169</b>
<b>34</b>	<b>Ratio de financement stable net (%)</b>					<b>105,45%</b>

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 31/03/2023

Niveau de consolidation : 2

(en milliers d'euros)

		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
<b>Éléments du financement stable disponible</b>						
<b>1</b>	<b>Éléments et instruments de fonds propres</b>	<b>3 074 236</b>			<b>31 060</b>	<b>3 105 296</b>
2	<i>Fonds propres</i>	3 074 236			31 060	3 105 296
3	<i>Autres instruments de fonds propres</i>					
<b>4</b>	<b>Dépôts de la clientèle de détail</b>		<b>5 651 219</b>			<b>5 285 221</b>
5	<i>Dépôts stables</i>		3 982 482			3 783 358
6	<i>Dépôts moins stables</i>		1 668 737			1 501 863
<b>7</b>	<b>Financement de gros:</b>		<b>5 780 241</b>	<b>1 936 953</b>	<b>12 779 961</b>	<b>14 821 898</b>
8	<i>Dépôts opérationnels</i>		618 532			309 266
9	<i>Autres financements de gros</i>		5 161 709	1 936 953	12 779 961	14 512 632
<b>10</b>	<b>Engagements interdépendants</b>					
<b>11</b>	<b>Autres engagements:</b>		<b>1 240 067</b>		<b>118 203</b>	<b>118 203</b>
12	<i>Engagements dérivés affectant le NSFR</i>					
13	<i>Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus.</i>		1 240 067		118 203	118 203
<b>14</b>	<b>Financement stable disponible total</b>					<b>23 330 618</b>
<b>Éléments du financement stable requis</b>						
<b>15</b>	<b>Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)</b>					<b>173 471</b>
<b>EU-15a</b>	<b>Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture</b>		<b>932</b>	<b>2 716</b>	<b>1 807 664</b>	<b>1 539 615</b>
<b>16</b>	<b>Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles</b>		<b>178 133</b>			<b>89 067</b>
<b>17</b>	<b>Prêts et titres performants:</b>		<b>1 746 262</b>	<b>1 659 135</b>	<b>21 095 639</b>	<b>17 563 915</b>
18	<i>Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %.</i>		14 904			
19	<i>Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers</i>		243 233	361 749	2 871 352	3 076 550
20	<i>Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont:</i>		883 727	632 633	5 565 269	5 511 338
21	<i>Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit</i>		8 150	7 470	118 108	84 580
22	<i>Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont:</i>		595 084	648 819	12 610 920	8 922 520
23	<i>Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit</i>		516 961	560 211	12 260 243	8 541 079
24	<i>Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan</i>		9 314	15 934	48 098	53 507

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 31/03/2023

Niveau de consolidation : 2

(en milliers d'euros)

		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
<b>25</b>	<b>Actifs interdépendants</b>					
<b>26</b>	<b>Autres actifs:</b>		<b>979 559</b>	<b>58 823</b>	<b>1 789 812</b>	<b>2 357 722</b>
27	<i>Matières premières échangées physiquement</i>					
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP					
29	<i>Actifs dérivés affectant le NSFR</i>		11 436			11 436
30	<i>Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie</i>		48 835			2 442
31	<i>Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus</i>		919 288	58 823	1 789 812	2 343 844
<b>32</b>	<b>Éléments de hors bilan</b>				<b>1 199 827</b>	<b>78 890</b>
<b>33</b>	<b>Financement stable requis total</b>					<b>21 802 679</b>
<b>34</b>	<b>Ratio de financement stable net (%)</b>					<b>107,01%</b>

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 31/12/2022

Niveau de consolidation : 2

(en milliers d'euros)

		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
<b>Éléments du financement stable disponible</b>						
1	<b>Éléments et instruments de fonds propres</b>	<b>3 072 515</b>	-	-	<b>30 025</b>	<b>3 102 540</b>
2	<i>Fonds propres</i>	3 072 515	-	-	30 025	3 102 540
3	<i>Autres instruments de fonds propres</i>		-	-	-	-
4	<b>Dépôts de la clientèle de détail</b>		<b>5 792 086</b>	-	-	<b>5 415 223</b>
5	<i>Dépôts stables</i>		4 046 912	-	-	3 844 566
6	<i>Dépôts moins stables</i>		1 745 174	-	-	1 570 657
7	<b>Financement de gros:</b>		<b>6 056 407</b>	<b>1 413 964</b>	<b>12 916 074</b>	<b>14 706 531</b>
8	<i>Dépôts opérationnels</i>		798 411	-	-	399 206
9	<i>Autres financements de gros</i>		5 257 996	1 413 964	12 916 074	14 307 325
10	<b>Engagements interdépendants</b>		-	-	-	-
11	<b>Autres engagements:</b>	<b>7 166</b>	<b>1 370 334</b>	-	<b>17 890</b>	<b>17 890</b>
12	<i>Engagements dérivés affectant le NSFR</i>	7 166				
13	<i>Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus.</i>		1 370 334	-	17 890	17 890
14	<b>Financement stable disponible total</b>					<b>23 242 184</b>
<b>Éléments du financement stable requis</b>						
15	<b>Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)</b>					<b>105 210</b>
EU-15a	<b>Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture</b>		<b>1 453</b>	<b>3 122</b>	<b>1 703 458</b>	<b>1 451 828</b>
16	<b>Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles</b>		<b>416 729</b>	-	-	<b>208 365</b>
17	<b>Prêts et titres performants:</b>		<b>1 702 583</b>	<b>1 622 851</b>	<b>20 881 756</b>	<b>17 574 185</b>
18	<i>Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %.</i>		-	14 904	-	7 452
19	<i>Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers</i>		281 494	336 133	2 792 612	2 988 828
20	<i>Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont:</i>	-	836 961	632 396	5 498 143	5 673 493
21	<i>Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit</i>	-	4 968	6 856	104 108	73 582
22	<i>Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont:</i>	-	571 126	627 229	12 544 387	8 852 196
23	<i>Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit</i>		499 046	563 585	12 213 600	8 503 165
24	<i>Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan</i>		13 002	12 189	46 614	52 217

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 31/12/2022

Niveau de consolidation : 2

(en milliers d'euros)

		Valeur non pondérée par échéance résiduelle			Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	
25	<b>Actifs interdépendants</b>		-	-	-
26	<b>Autres actifs:</b>		968 876	51 524	1 776 176
27	<i>Matières premières échangées physiquement</i>				-
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP		-	-	-
29	<i>Actifs dérivés affectant le NSFR</i>		-		-
30	<i>Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie</i>		40 219		2 011
31	<i>Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus</i>		928 657	51 524	1 776 176
32	<b>Éléments de hors bilan</b>		-	-	1 259 469
33	<b>Financement stable requis total</b>				21 761 816
34	<b>Ratio de financement stable net (%)</b>				106,80%

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 30/09/2022

Niveau de consolidation : 2

(en milliers d'euros)

		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
<b>Éléments du financement stable disponible</b>						
1	<b>Éléments et instruments de fonds propres</b>	<b>3 119 414</b>			<b>30 245</b>	<b>3 149 659</b>
2	<i>Fonds propres</i>	3 119 414			30 245	3 149 659
3	<i>Autres instruments de fonds propres</i>					
4	<b>Dépôts de la clientèle de détail</b>		<b>5 794 303</b>			<b>5 417 513</b>
5	<i>Dépôts stables</i>		4 052 814			3 850 173
6	<i>Dépôts moins stables</i>		1 741 489			1 567 340
7	<b>Financement de gros:</b>		<b>5 268 670</b>	<b>2 967 427</b>	<b>10 042 777</b>	<b>12 601 421</b>
8	<i>Dépôts opérationnels</i>		629 952			314 976
9	<i>Autres financements de gros</i>		4 638 718	2 967 427	10 042 777	12 286 445
10	<b>Engagements interdépendants</b>					
11	<b>Autres engagements:</b>	<b>34 204</b>	<b>1 295 910</b>			<b>-</b>
12	<i>Engagements dérivés affectant le NSFR</i>	34 204				
13	<i>Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus.</i>		1 295 910			-
14	<b>Financement stable disponible total</b>					<b>21 168 593</b>
<b>Éléments du financement stable requis</b>						
15	<b>Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)</b>					<b>105 671</b>
EU-15a	<b>Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture</b>		<b>1 804</b>	<b>2 550</b>	<b>1 659 353</b>	<b>1 414 151</b>
16	<b>Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles</b>		<b>369 353</b>			<b>184 677</b>
17	<b>Prêts et titres performants:</b>		<b>1 668 722</b>	<b>1 346 136</b>	<b>18 415 783</b>	<b>15 220 221</b>
18	<i>Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %.</i>					
19	<i>Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers</i>		224 694	62 941	700 752	754 692
20	<i>Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont:</i>		825 183	637 106	5 366 525	5 502 028
21	<i>Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit</i>		5 878	5 267	100 188	70 695
22	<i>Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont:</i>		598 829	635 834	12 299 003	8 906 288
23	<i>Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit</i>		494 499	556 911	11 962 705	8 528 808
24	<i>Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan</i>		20 016	10 255	49 503	57 213

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 30/09/2022

Niveau de consolidation : 2

(en milliers d'euros)

		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
<b>25</b>	<b>Actifs interdépendants</b>					
<b>26</b>	<b>Autres actifs:</b>		<b>965 116</b>	<b>40 801</b>	<b>1 744 926</b>	<b>2 291 233</b>
27	<i>Matières premières échangées physiquement</i>					
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP					
29	<i>Actifs dérivés affectant le NSFR</i>					
30	<i>Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie</i>		45 720			2 286
31	<i>Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus</i>		919 396	40 801	1 744 926	2 288 947
<b>32</b>	<b>Éléments de hors bilan</b>				<b>1 181 229</b>	<b>88 501</b>
<b>33</b>	<b>Financement stable requis total</b>					<b>19 304 453</b>
<b>34</b>	<b>Ratio de financement stable net (%)</b>					<b>109,66%</b>



## 5. RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

Conformément à l'article 448 du règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 (dit « CRR 2 ») modifiant le règlement (UE) 575/2013, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est assujettie à la publication d'informations relatives au risque de taux d'intérêt.

### 5.1 Informations qualitatives sur la gestion du risque de taux des activités du portefeuille bancaire (Référence EU IRRBBA)

Par rapport à la publication au 31 décembre 2021, le principal changement intervenu dans la mesure du risque de taux est la modélisation à taux fixe des opérations TLTRO 3 levées auprès la Banque centrale européenne pour une quote-part égale au rapport entre la période pendant laquelle le taux de rémunération de celles-ci a été bonifié et plafonné à -1% et la durée totale du tirage. Cette modélisation prend place à compter de l'arrêté du 30 Juin 2022 et est appliquée sur la part des TLTRO 3 ayant vocation à être conservés jusqu'à leur maturité.

### 5.2 Informations quantitatives sur le risque de taux

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité de la valeur économique et du produit net d'intérêts à différents scénarios de chocs de taux d'intérêt.

#### EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT POUR LES POSITIONS NON DÉTENUES DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (IRRBB1)

##### Variation de la valeur économique

En milliers d'euros	30/06/2023	31/12/2022
Choc parallèle vers le haut	(166 220)	(176 414)
Choc parallèle vers le bas	141 285	43 137
Pentification de la courbe	(74 034)	(70 997)
Aplatissement de la courbe	67 052	64 567
Hausse des taux courts	28 820	25 887
Baisse des taux courts	(27 388)	(23 943)
<b>Perte maximale</b>	<b>(184 011)</b>	<b>(191 666)</b>

##### Variation du produit net d'intérêts

- Coefficient de transmission de 50% pour les crédit habitat (100% pour les autres éléments)

En milliers d'euros	30/06/2023	31/12/2022
Choc parallèle vers le haut (+ 50 pb)	10 115	9 354
Choc parallèle vers le bas (- 50 pb)	(10 178)	(8 944)

Les chiffres de sensibilité du produit net d'intérêts ci-dessus sont calculés d'une part avec les hypothèses i) d'un coefficient de transmission de 50% appliqué les crédit habitat (et 100% pour les autres éléments), ii) d'une

répercussion immédiate de la variation des taux d'intérêt aux actifs et passifs (pour l'ensemble des instruments à taux variable déjà au bilan, et seulement pour les nouvelles opérations s'agissant des instruments à taux fixe) et iii) d'un maintien des dépôts à vue non rémunérés à leur niveau actuel élevé (reprise des hypothèses des tests de résistance de l'EBA) ; dans les faits, la variation de la marge nette d'intérêt se matérialiserait plus progressivement que le laissent supposer les résultats donnés ci-dessus.

Avec une hypothèse de coefficient de transmission de 100% appliqué aux crédits habitat, les sensibilités seraient sur l'année 1, l'année 2 et l'année 3 de respectivement + 11 984 milliers d'euro, + 16 859 milliers d'euro et + 20 511 milliers d'euro pour un scénario de choc parallèle haussier, et de respectivement - 20 206 milliers d'euro, - 24 242 milliers d'euro et -28 545 milliers d'euro pour un scénario de choc parallèle baissier.

### Hypothèses de calcul

Les hypothèses de calcul et scénarios de chocs de taux sont définis par l'Autorité Bancaire Européenne (EBA) dans les « Orientations sur la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent aux activités hors portefeuille de négociation » parues le 19 juillet 2018 (EBA/GL/2018/02).

#### ■ Valeur économique

Le paragraphe 115 des orientations de l'EBA précise les modalités de calcul de la variation de valeur économique. Celle-ci est déterminée à partir d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années duquel la valeur des fonds propres et des immobilisations est exclue. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à 5 ans.

Il est considéré un scénario de choc de taux instantané. Les chocs de taux utilisés sont ceux des principales zones économiques où La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée, à savoir la zone euro et la Suisse.

En bps	EUR	CHF
Choc parallèle	200	100
Taux courts	250	150
Taux longs	100	100

Les scénarios de pentification et d'aplatissement de la courbe des taux sont des scénarios non uniformes où des chocs de taux variables selon la maturité sont à la fois appliqués sur les taux courts et les taux longs.

Un seuil minimum (ou *floor*), variable selon les maturités (de -100 points de base au jour le jour à 0 point de base à 20 ans, conformément à l'article 115(k) des orientations de l'EBA susmentionnées), est appliqué aux taux d'intérêt après prise en compte des scénarii de choc à la baisse.

#### ■ Produit nets d'intérêts

La variation du produit net d'intérêts est calculée à un horizon de 12 mois en prenant l'hypothèse d'un bilan constant et donc d'un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à terme. Il est considéré ici un scénario de choc de taux instantané de 50 points de base quelle que soit la devise.

Il est constaté une inversion des sensibilités entre les deux approches : la valeur économique baisse en cas de hausse des taux alors que la marge nette d'intérêt augmente.

La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume de passifs à taux fixe globalement plus faible que les actifs à taux fixe sur les échéances à venir.

A l'inverse, la marge nette d'intérêt augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence au

sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne réglementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux.

## 6. INFORMATIONS SUR LES RISQUES EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (RISQUES ESG)

---

### Préambule

Les informations mentionnées dans cette partie Pilier 3 ESG qualitatif sont issues du Titre 2 « Déclaration de Performance Extra-Financière » du Rapport financier annuel. Il s'agit ici d'informations synthétiques dont on trouvera une présentation détaillée dans ce Titre 2.

La Caisse régionale est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche d'intégration des exigences en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Sa stratégie RSE, d'abord majoritairement orientée vers l'inclusion, la solidarité et la proximité, évolue pour s'adapter aux exigences de la société et de ses clients. Il s'agit notamment de se mettre en ordre de marche pour financer les transitions énergétique et agricole, en accompagnant les clients dans leurs projets de décarbonation, et en prenant des mesures fortes pour le climat.

Fin 2021, le Groupe Crédit Agricole a pris l'engagement d'atteindre la neutralité carbone en 2050 pour son empreinte de fonctionnement mais aussi pour ses portefeuilles de financement et d'investissement. La Caisse régionale s'est engagée avec le Groupe Crédit Agricole à atteindre cet objectif sur son périmètre d'activité. Ainsi elle investit fortement dans la mobilisation et la montée en compétences de ses équipes pour que les offres et services proposés à ses clients permettent d'accélérer la décarbonation de l'économie des territoires de Loire Atlantique et de Vendée.

Pour s'adapter et contenir les effets du changement climatique, l'ensemble de notre modèle de croissance et de progrès doit être questionné en profondeur. Dans ce contexte de mutations, la stratégie du Crédit Agricole se met au service d'une transition climatique juste. En effet, la réalisation des objectifs climatiques ne saurait se séparer d'un engagement sans cesse renouvelé en faveur de la cohésion sociale, en veillant aux acteurs économiques les plus vulnérables, personnes à faibles revenus, petites entreprises qui se trouveraient fragilisées par des donneurs d'ordre trop exigeants.

### 6.1 Tableau 1 - Informations qualitatives sur le risque environnemental

La stratégie environnementale du Crédit Agricole Atlantique Vendée se concrétise à travers 3 axes principaux, à savoir l'accompagnement des transitions agricoles et agro-alimentaires, le respect de la trajectoire définie par l'accord de Paris pour la neutralité carbone en 2050 et des exigences réglementaires relatives à la finance durable.

#### - *Accompagner les transitions agricoles et agro-alimentaires*

Dans le cadre du déploiement de sa nouvelle stratégie RSE, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a renforcé son action pour accompagner la transition agricole et agro-alimentaire en 2022 en collaboration avec ses parties prenantes.

La Caisse régionale a choisi d'accompagner ses clients agriculteurs dans tous leurs moments de vie comme dans leur quotidien. Acteur majeur du territoire, elle a soutenu différents projets pour développer les circuits courts et proposer à ses clients l'accès aux producteurs locaux.

Afin d'améliorer la souveraineté alimentaire, la Caisse régionale facilite l'installation de la jeune génération d'agriculteurs.

Engagé dans la réduction de l'empreinte environnementale des activités agricoles, le Crédit Agricole Atlantique Vendée accompagne également ses clients agriculteurs dans leurs projets de transition énergétique. Depuis

le mois de mars 2023, le Crédit Agricole Atlantique Vendée participe financièrement à la réalisation d'un diagnostic carbone ou énergétique pour tous les jeunes agriculteurs.

De plus, la Caisse régionale est partenaire du fonds de dotation " Ohé la Terre " dont l'objectif est d'encourager la biodiversité et de favoriser le stockage du carbone.

Enfin tous les collaborateurs accompagnant les clients agriculteurs de la Caisse régionale ont été sensibilisés aux enjeux de transitions climatiques grâce à la " Fresque du climat " au mois de juin 2023.

#### **- Respecter la trajectoire définie par l'accord de Paris pour la neutralité carbone en 2050**

Face aux enjeux climatiques rappelés lors de la COP21 et en résonance avec l'accord de Paris, le Crédit Agricole Atlantique Vendée s'est organisé pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et son recours aux énergies fossiles tant pour son fonctionnement interne que pour ces activités de financement. C'est dans ce sens qu'il travaille sur divers leviers de progrès lui permettant de lutter contre le changement climatique.

##### **o Réduction de l'empreinte carbone du fonctionnement interne**

Le bilan carbone du fonctionnement interne de la Caisse régionale est réalisé régulièrement. Il indique que :

**- Les déplacements représentent le poste le plus important en matière d'émissions de GES pour la Caisse régionale.** Elle s'attache donc à influencer sur les modes de transports de ses collaborateurs : affectation au plus près du domicile, incitation au co-voiturage et à l'utilisation du vélo, plans de mobilité, développement de l'usage des outils de connexion à distance, intégration de véhicules électriques et hybrides dans la flotte de l'entreprise, etc.

**- La maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments est également un axe important de progrès** en matière d'émissions de GES. Actuellement engagée dans un programme de rénovation de ses sites et points de vente, la Caisse régionale met en place des moyens pour améliorer l'efficacité énergétique de son parc immobilier. Elle va encore plus loin en responsabilisant ses collaborateurs et en valorisant les éco-gestes.

Une réduction de la consommation de 29% entre 2015 et 2021 confirme que les outils et les actions mis en place répondent à l'objectif de maîtrise de la consommation d'énergie.

**- Le Crédit Agricole Atlantique Vendée poursuit son action en matière de réduction d'émissions de Gaz à Effet de Serre.** La Caisse régionale a réalisé en 2022 son cinquième Bilan Carbone® sur l'exercice 2021. Les émissions de gaz à effet de serre de la Caisse régionale atteignaient 17 190 téq. CO2 en 2018. Elles atteignent 14 434téq. CO2 en 2021 soit une diminution de -28 %.

Enfin, pour s'assurer de répondre pleinement aux objectifs de l'accord de Paris, la Crédit Agricole Atlantique Vendée va formaliser sa trajectoire de réduction de l'empreinte carbone interne au deuxième semestre 2023.

#### **- Intégrer dans nos orientations de financement la prise en compte en compte de l'impact climatique**

À travers la stratégie climat adoptée en juin 2019, le Groupe Crédit Agricole et la Caisse régionale Atlantique Vendée se sont engagés à réallouer progressivement leurs portefeuilles de financement et d'investissement en cohérence avec les objectifs de température de l'Accord de Paris de 2015. Les années 2021 et 2022 ont surtout été marquées par la volonté du Groupe d'accroître et de structurer davantage encore son ambition climat. En signant les 4 alliances " Net Zero " du secteur financier, tous les métiers du Crédit agricole se sont engagés à converger vers un même objectif : contribuer à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 pour limiter le réchauffement climatique non plus à -2°C mais à 1,5°C maximum à horizon 2100.

100 % des portefeuilles du Groupe Crédit Agricole sont concernés par cet objectif de décarbonation. Les différents métiers ont ainsi travaillé en 2022 à définir les trajectoires devant permettre d'atteindre cet objectif. Ainsi dans le cadre de la NZBA, les cibles net zéro intermédiaires à 2030 ont été publiées pour 5 secteurs (-30% pour pétrole et gaz ; -50% pour automobile ; -58% pour électricité ; -40% pour immobilier commercial ; -

20% pour ciment). D'autres engagements ont également été pris concernant l'exposition aux énergies fossiles (-25% d'exposition à l'extraction pétrole d'ici 2025).

De leur côté, les métiers d'investissement et de gestion d'actifs ont pris des engagements dans le cadre de leurs alliances " Net Zero " respectives (NZAOA et NZAMI). Ainsi Crédit Agricole Assurances (CAA) a annoncé un objectif de -25 % des émissions de carbone par million d'euros investi en 2025 vs 2019. Tandis qu'Amundi s'est fixé comme objectif d'avoir 18 % des actifs sous gestion dans des fonds/mandats explicitement alignés sur les objectifs Net Zéro 2050 d'ici à 2025.

Tous les métiers du Groupe ont poursuivi en 2022 leurs engagements en faveur de la transition climatique et d'une économie bas carbone. Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB) a ainsi arrangé 46 Milliards d'euros en green, social et sustainable bonds. Le Crédit Lyonnais (LCL) s'est engagé à avoir plus de 50% de Sustainable Linked Loans dans ses nouveaux crédits corporate d'ici 2025, et Crédit Agricole Consumer Finance (CACF) à financer 1 véhicule électrique sur 2 d'ici 2025. Crédit Agricole Assurances est devenu le 1er investisseur institutionnel dans les énergies renouvelables en France (avec 11 GW de capacité installée). Il va accentuer encore ses investissements (+65% pour viser 14 GW d'ici 2025).

Au sein de son dispositif de solutions climat, Amundi propose une offre de fonds thématiques à impact (Amundi Valeurs Durables, Amundi Equity Green Impact, Amundi Énergies Vertes, le fonds Amundi Just Transition for Climat, etc.) soutenant la transition climatique dans les principales classes d'actifs, rendant ainsi la lutte contre le changement climatique accessible à tous les investisseurs. Amundi ambitionne ainsi d'atteindre 20 Milliards d'euros investis dans ce type de fonds à impact d'ici 2025.

Le Groupe Crédit Agricole a décidé de se doter de moyens significatifs pour définir des objectifs et des trajectoires alignées sur un scénario net zéro. En 2021 et 2022, le Crédit Agricole a initié un important chantier méthodologique, regroupant toutes les entités du Groupe (filiales de Crédit Agricole S.A. et Caisses régionales), avec l'appui de conseils externes, destiné à définir des trajectoires pour chaque métier et entité, pour les principaux secteurs de l'économie financés par la banque.



Pour la Caisse régionale Atlantique Vendée, l'analyse de matérialité a permis de prioriser les 5 secteurs les plus émissifs parmi ceux les plus présents dans ses portefeuilles de financement : production d'électricité, immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, automobile, agriculture.

Les trajectoires d'alignement avec l'objectif net zéro sont en cours de construction.

#### - **Alignement avec la réglementation de la finance durable**

En réponse à la réglementation Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR), le Groupe Crédit Agricole a défini une politique décrivant l'intégration des risques de durabilité (= matérialité financière), et des incidences négatives sur la durabilité (= matérialité environnementale), dans le conseil en investissement et en assurances.

#### **L'intégration de la durabilité dans le conseil financier :**

- **Au niveau de la conception de ces produits**, elle passe par la généralisation de la prise en compte de l'approche ESG dans tous les processus d'investissement en complément de l'analyse financière classique, ou encore par une politique de vote et d'engagement actionnarial intégrant les aspects ESG et par la fourniture aux conseillers financiers et aux clients, d'informations sur la nature ESG des produits ;

- **Au niveau de la distribution de ces produits**, elle touche aux processus, outils et compétences propres au métier de conseil financier. L'intégration de la durabilité implique de développer l'expertise ESG des conseillers financiers afin qu'ils puissent évaluer les préférences des clients en matière de durabilité, recommander les produits adaptés, et aussi aider les clients dans leur compréhension des risques et opportunités liés à l'ESG dans la construction de leur portefeuille.

**La principale société de gestion et la filiale d'Assurances du Groupe Crédit Agricole se sont engagées à généraliser l'approche ESG dans leurs activités :**

- **Amundi**, principale société de gestion du Groupe, a fait de l'investissement responsable l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le Groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes d'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Amundi s'est engagée à disposer d'une notation ESG sur 100% des encours des fonds ouverts sous gestion active et à appliquer les critères ESG à l'ensemble des décisions de vote en 2021. Des informations plus détaillées, y compris la Politique d'Investissement Responsable et la méthodologie de notation d'Amundi, sont disponibles sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

- **Crédit Agricole Assurances**, filiale d'Assurances du Groupe, s'est quant à elle engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements. Cela concerne les actifs en représentation des fonds euros, les fonds propres et les actifs en représentation des contrats en unités de compte. Des informations plus détaillées, y compris la politique ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances S.A., sont disponibles sur le site [www.ca-assurances.com](http://www.ca-assurances.com).

**Le Crédit Agricole a initié une démarche d'intégration de la durabilité dans l'activité des conseillers financiers afin de contribuer à la réallocation de l'épargne vers des activités durables.** Convaincu que la prise en compte des facteurs ESG a un impact positif sur la performance financière, le Groupe Crédit Agricole distribue des produits financiers présentant des caractéristiques environnementales ou sociales ou visant des objectifs de durabilité.

Les conseillers financiers disposent des informations requises pour proposer ces produits au client au travers de documentations et supports pédagogiques adaptés, et de sensibilisations réalisées au moment du lancement de ces nouveaux produits. Le Crédit Agricole continuera de développer son approche concernant l'intégration de la durabilité dans l'activité de conseillers financiers au fil du temps, conformément aux évolutions réglementaires et en s'appuyant sur les innovations méthodologiques à venir.

**Enfin, le Groupe Crédit Agricole s'engage à intégrer dans son approche de financement ou d'investissement des critères ESG.** Le Crédit Agricole renforce en profondeur son rôle d'influenceur du marché. Il souhaite engager un dialogue permanent avec ses entreprises partenaires pour les inciter à faire évoluer leur modèle dans cette double logique d'efficacité économique et d'efficacité sociétale. En intégrant des indicateurs extra-financiers aux côtés des indicateurs financiers, le Crédit Agricole complète son analyse de l'efficacité économique par celle de l'efficacité sociétale. Il s'agit du **marqueur n°3 du Projet Sociétal : intégrer des critères de performance extra-financière dans 100% de l'analyse de nos financements aux entreprises et agriculteurs.**

La Caisse régionale Atlantique Vendée forme ses conseillers financiers pour distribuer les produits financiers d'Amundi et les produits d'assurances de Crédit Agricole Assurances et ainsi contribuer au fléchage de l'épargne vers des activités durables.

### **Le Green Asset Ratio (GAR)**

Le règlement européen Taxonomie 2020/852 du 18 juin 2020 instaure un cadre définissant les activités économiques durables sur le plan environnemental, c'est-à-dire les activités économiques qui passent avec succès les trois tests suivants : i) elles contribuent de manière substantielle à un objectif environnemental, ii) elles ne causent pas de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux tels qu'énoncés dans ledit règlement et iii) elles sont exercées dans le respect de certaines garanties minimales sociales.

Les activités qui respectent ces trois critères sont dites « alignées à la taxonomie ». Aux fins de ce règlement, constituent des objectifs environnementaux :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;

- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Le règlement délégué « Climat » 2021/2139 du 4 juin 2021 précise les critères techniques pour l'examen des activités économiques en vue de déterminer si elles sont « alignées à la taxonomie », par rapport aux deux premiers objectifs environnementaux (l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique).

L'article 8 du règlement Taxonomie prévoit des obligations de reporting pour les établissements financiers et les entreprises soumis à la directive sur le Reporting Non Financier des Entreprises (NFRD) sur la part durable de leurs investissements. Le règlement délégué 2021/2178 du 6 juillet 2021 (" article 8 ") précise les modalités d'application de cet article 8 qui sont le contenu, les modalités de calcul et la présentation des obligations de reporting relatives à ces investissements. Sont notamment précisés les types d'actifs et de contreparties à inclure et à exclure dans le calcul du ratio.

Enfin, le règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022 vient compléter les deux règlements délégués précités (« climat » et « article 8 ») en ce qui concerne les informations à publier concernant les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire.

Selon les dispositions du règlement délégué « article 8 », les obligations de reporting applicables aux établissements de crédit sont progressives :

- Une première obligation de reporting sur la base des données au 31 décembre 2021 sur (i) la part des actifs « éligibles » c'est à dire finançant des activités dites « éligibles » et « non éligibles » au règlement délégué « climat », et (ii) la part des actifs exclus uniquement du numérateur du ratio ainsi que, celle exclue à la fois du numérateur et du dénominateur du ratio ;
- Une seconde échéance, à partir de 2024 (sur la base des données au 31 décembre 2023), où le reporting sera complété par les informations sur la proportion des actifs " alignés " (le " Green Asset Ratio ", GAR), c'est-à-dire les actifs finançant des activités éligibles qui passent avec succès les trois tests d'alignement à la taxonomie. Cette analyse d'alignement sera menée sur la base des informations publiées par les entreprises non financières (publication de leur chiffre d'affaires et dépenses d'investissement alignés à partir de 2023) et les entreprises financières assujetties à la directive NFRD sur le Reporting Non Financier des Entreprises (publication de leur ratio d'actifs verts à partir de 2024), ainsi que sur les critères techniques du règlement délégué sur le périmètre de la clientèle de détail, des collectivités locales et des financements dédiés ;
- Toujours à partir du 1er janvier 2024, les établissements de crédit devront publier des indicateurs relatifs à l'alignement de leurs actifs hors bilan à la taxonomie (garanties financières et actifs sous gestion) ;
- Enfin, des indicateurs relatifs au portefeuille de négociation et aux frais et commissions devront être publiés à compter du 1er janvier 2026 (sur la base des données au 31 décembre 2025).

Pour le reporting du 31 décembre 2022, la Caisse régionale Atlantique Vendée est assujettie à la publication de la part des actifs éligibles. **Les activités éligibles sont définies et décrites par le règlement délégué « Climat ».** Au 31/12/2022, la part des expositions sur des activités éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts est de 52%.

## MiFID II / IDD

L'ambition du Groupe Crédit Agricole est de permettre à ses clients d'orienter leur épargne vers des projets durables et conformes à leurs valeurs, en totale connaissance de cause et confiance.

Cet engagement s'exprime notamment dans le domaine de l'épargne financière avec la volonté de permettre aux épargnants et investisseurs d'orienter leur épargne prioritairement vers des projets et des entreprises agissant en faveur de l'environnement et de la cohésion sociale. Les autorités européennes ont complété les réglementations sur l'épargne financière MiFID et IDD d'un axe supplémentaire : les préférences en matière de durabilité. En parallèle le règlement Taxonomie et la « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR) précisent ce qui constitue un investissement durable, et comment cette durabilité doit être démontrée.



Ces réglementations fixent un cadre en matière de terminologie et d'approche ESG. En conséquence, tout épargnant pourra choisir, s'il le souhaite, des supports d'investissement selon leur alignement à la taxonomie, leur alignement à l'investissement durable tel que défini par SFDR, ou préciser les principales incidences négatives, également définis par SFDR, que son investissement doit prendre en compte.

Au-delà de la stricte application de ces réglementations, le Groupe Crédit Agricole adopte une démarche très exigeante et prudente en préférant afficher un alignement qu'il peut maintenir dans le temps plutôt qu'un alignement attractif mais de facto provisoire puisque tributaire des fluctuations de marché. Par ailleurs, pour évaluer la part d'investissement durable selon SFDR, le Groupe Crédit Agricole adopte la méthode de calcul au prorata du chiffre d'affaires réel généré par les activités durables de l'entreprise, et non la méthode « pass/fail » consistant à prendre en compte le chiffre d'affaires total d'une entreprise dont seulement certaines activités sont durables.

Enfin, le Groupe Crédit Agricole déploie un vaste programme de formation afin que les conseillers soient en mesure d'informer et d'accompagner leurs clients dans le choix de leurs investissements durables. La Caisse régionale Atlantique Vendée s'inscrit dans ce programme de formation.

## 6.2 Tableau 2 - Informations qualitatives sur le risque social

Le groupe Crédit Agricole a pour raison d'être d' « Agir chaque jour dans l'intérêt des clients et de la société ». Cette raison d'être est naturellement déclinée par le Crédit Agricole Atlantique Vendée sur son territoire. Elle repose notamment sur un modèle relationnel qui vise l'excellence relationnelle avec les clients mais aussi avec les collaborateurs. Pour répondre à ces ambitions, la Caisse régionale a ainsi déployé des actions associées aux piliers économie et social de sa stratégie RSE.

### - *Accompagner tous nos clients avec expertise et dans tous leurs moments de vie*

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée souhaite proposer à ses clients une Banque Assurance tant digitale qu'humaine qui simplifie et facilite la vie et les projets clients. Il s'appuie sur sa dimension mutualiste, son fort maillage territorial et son offre en ligne (site internet, applications, etc.) qui facilitent l'accès au conseil et à un haut niveau d'expertise. Le modèle de Banque Multicanale De Proximité (BMDP) déployé en 2017 en est la traduction opérationnelle.

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée assure une écoute active de ses clients via des enquêtes mesurant son Indice de recommandation client (IRC). Ce suivi permet à la Caisse régionale d'identifier les motifs de satisfaction et les axes d'amélioration. La recommandation des clients demeure une priorité de la Caisse régionale. Les réclamations clients sont ainsi minutieusement traitées par un service dédié.

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée accompagne ses clients durablement dans les bons et les mauvais moments et favorise l'inclusion bancaire et financière au travers de dispositifs adaptés tels que l'association " Espace Solidaire " ou encore les unités « l'Espace Conseil Majeurs Protégés » et « l'Espace Conseil Séparation-Divorce ».

Au 31/12/23, l'IRC est positif pour la 2eme année consécutive ; le nombre de clients « promoteurs » étant supérieur au nombre de clients « détracteurs ».

### - *Prendre des risques pour accompagner les entreprises à impact positif pour le territoire et la société*

**En tant que banque coopérative et mutualiste, la Caisse régionale s'implique fortement dans les départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée.** Au quotidien, le Crédit Agricole Atlantique Vendée construit une politique de résultats durables en s'appuyant sur ses trois métiers fondamentaux que sont la banque, l'assurance et l'immobilier.

**La Caisse régionale assume pleinement sa responsabilité de financeur de l'économie locale en accompagnant financièrement et humainement l'ensemble des projets de ses sociétaires et clients :** particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises, associations et collectivités publiques. Elle propose à ses clients des offres et des services en adéquation avec les enjeux sociétaux et les préoccupations environnementales (économie d'énergie, gaz à effet de serre, biodiversité, etc.). Elle privilégie les circuits courts, une majeure partie de l'épargne conservée des clients, restant ainsi sur le territoire pour accompagner les projets locaux. Le Crédit Agricole Atlantique Vendée soutient les actions innovantes, la création, la reprise et le développement des entreprises. Ainsi, en partenariat avec les acteurs locaux, la Caisse régionale met en place des actions qui contribuent au dynamisme de son territoire.

En corrélation avec le Groupe, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a choisi de développer et de soutenir fortement quatre domaines, véritables relais de croissance et qui correspondent à des attentes sociétales fortes : l'agriculture et l'agroalimentaire, la santé et le bien vieillir, le logement, les économies d'énergie et la protection de l'environnement.

La Caisse régionale met son leadership et son ancrage territorial au service du développement de la Loire-Atlantique et de la Vendée. Il soutient le tissu associatif, favorisant ainsi le dynamisme local et l'attractivité des territoires.

- **Développer les compétences et l'employabilité des collaborateurs et réaffirmer les valeurs de notre pacte social basé sur le temps long**

Conscient que le capital humain est un élément essentiel de la performance et de la pérennité de l'entreprise, le Crédit Agricole Atlantique Vendée affiche une politique de ressources humaines ambitieuse et dynamique qui favorise l'épanouissement personnel et professionnel. Cette politique s'appuie sur trois principes essentiels : **le développement des compétences, l'accompagnement des trajectoires professionnelles et l'association des collaborateurs à l'avenir de l'entreprise**. La combinaison de ces trois objectifs a pour but de favoriser le développement et l'engagement de ses collaborateurs.

La Caisse régionale déploie des moyens importants en formation **pour développer les compétences et l'expertise de ses collaborateurs** au service de la satisfaction client, de l'excellence relationnelle et bien sûr de l'efficacité commerciale. Le dispositif de formation s'adapte aux évolutions sociétales, technologiques ou encore d'organisation. En complément des formations internes, elle propose également à ses collaborateurs des formations diplômantes favorisant leur employabilité.

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée accompagne l'ensemble des collaborateurs dans la gestion de leurs trajectoires professionnelles au travers d'un **processus de mobilité interne lisible et transparent**. Il est complété par une cartographie des parcours et des fiches métiers qui encourage à la proactivité dans la gestion de carrière. Sont également proposés des moments d'échanges réguliers et formalisés (entretiens d'évaluation, d'évolution, etc.) qui permettent un accompagnement dans les perspectives d'évolution. L'accompagnement des collaborateurs est au cœur des processus de mobilité, notamment dans leur préparation et prise de fonction.

- **Poursuivre les actions en matière de qualité de vie au travail**

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée cherche à proposer les meilleures conditions matérielles et sociales pour l'exercice de l'activité professionnelle de ses collaborateurs. La sécurité, l'équilibre vie professionnelle/vie privée et la qualité de vie au travail (QVT) sont des points sur lesquels la Caisse régionale travaille prioritairement afin que ses collaborateurs soient dans les meilleures dispositions possibles pour travailler.

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée a mis en place depuis plusieurs années un dispositif d'écoute sociale de ses collaborateurs, afin de recueillir leur ressenti sur différents sujets comme les conditions de travail, la communication interne, la formation professionnelle, le climat de travail, etc. Ce baromètre intègre des questions communes à l'ensemble du Groupe Crédit Agricole sur l'Indice d'Engagement et de Recommandation (IER), et des questions propres à la Caisse régionale Atlantique Vendée afin d'analyser et mesurer la progression de ses indicateurs sur le long terme. Le résultat de l'IER 2022 diminue de deux points, mais reste de très bonne facture. Avec un taux de 81%, il place le Crédit Agricole Atlantique Vendée comme seconde Caisse régionale sur le sujet au sein du groupe.

- **Favoriser la mixité au sein de l'entreprise et lutter contre les discriminations à l'embauche**

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée exerce également sa responsabilité sociétale en matière d'emploi. En tant que tout premier employeur privé de son territoire, **la Caisse régionale travaille fortement son attractivité et sa marque employeur au travers de pratiques responsables et d'une politique de recrutement soucieuse de la diversité**.

En adéquation avec les évolutions sociétales, la Caisse régionale développe des méthodes de recrutement qui intègrent les évolutions numériques et humaines de son environnement. Elle met en œuvre de nouvelles solutions pour susciter l'intérêt des candidats et capter de nouveaux profils.

Pour faciliter l'embauche et l'insertion des personnes en situation de handicap, les Caisses régionales ont créé, depuis 2006, la mission HECA en s'engageant collectivement par des accords de branche successifs signés avec les partenaires sociaux et agréés par le Ministère du Travail.

**Le Crédit Agricole Atlantique Vendée veille à diversifier les profils**. Le niveau de diplôme est un point d'entrée, mais les natures de diplôme et les domaines d'activité restent très ouverts. En 2022, l'entreprise a diversifié les niveaux de diplôme des nouveaux embauchés, en allant jusqu'au niveau BAC pour des

personnes ayant une expérience commerciale intéressante. Ainsi, elle a recruté de BAC à BAC +5. De nombreux profils recrutés sont en reconversion, issus de domaines très variés.

Dans une logique d'attractivité et de pré-recrutement, le service « Attractivité et recrutement » gère et pilote les stages école avec un suivi actif des stagiaires. De même, la Caisse régionale mène une politique volontariste en matière d'alternance en faisant bénéficier les étudiants d'un accompagnement spécifique afin de monter en compétences.

## 6.3 Tableau 3 - Informations qualitatives sur le risque de Gouvernance

### - *Une nouvelle stratégie en 19 engagements pour incarner la RSE*

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée croit, plus que jamais, en son modèle de banque coopérative et mutualiste. Ce modèle, centré sur le service rendu, a pour finalité l'utilité à son territoire, et travaille chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société.

Face aux enjeux liés aux changements climatiques, la Caisse régionale souhaite être un acteur important de la transformation du territoire et s'engage résolument dans les transitions climatique, écologique et sociale. Ainsi une stratégie sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) ambitieuse et axée sur la co-construction avec les parties prenantes a été mise en place.

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée a échangé avec ses interlocuteurs internes et externes afin d'élaborer une nouvelle stratégie RSE. Ces travaux ont été réalisés en partenariat avec la Chaire à impact positif d'Audencia. Cette consultation a permis d'identifier 33 enjeux majeurs sur lesquels les parties prenantes souhaitaient voir la Caisse régionale s'engager. Ces 33 enjeux ont été priorisés permettant de dégager 19 engagements.

**Ces 19 engagements sont répartis dans 5 piliers :**

Piliers	Engagements
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Garantir l'engagement de l'entreprise sur les enjeux sociétaux et environnementaux.</li><li>→ Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité.</li><li>→ Renforcer le modèle coopératif et associer nos parties prenantes.</li></ul>
Economie	<ul style="list-style-type: none"><li>→ S'impliquer dans les projets de transitions du territoire.</li><li>→ Prendre des risques pour accompagner les entreprises à impact positif pour le territoire et la société.</li><li>→ Favoriser le développement économique durable de notre territoire.</li><li>→ Accompagner tous nos clients avec expertise et dans tous leurs moments de vie.</li></ul>
Environnement	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Accompagner la transition agricole.</li><li>→ Intégrer dans ses orientations de financement la prise en compte de l'impact environnemental.</li><li>→ Respecter la trajectoire définie par l'accord de Paris (neutralité carbone 2050).</li></ul>
Territoire	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Maintenir un réseau d'agences au plus près des clients.</li><li>→ Favoriser les synergies entre les acteurs du territoire en matière de transitions.</li><li>→ Être utile au territoire et développer l'inclusion.</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Conditionner nos partenariats aux engagements sociétaux et environnementaux des porteurs de projets.</li> <li>→ Amplifier notre politique d'achats responsables et locaux.</li> </ul>
Social	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Développer les compétences et l'employabilité des collaborateurs et réaffirmer les valeurs de notre pacte social basé sur le temps long.</li> <li>→ Favoriser la diversité et la mixité au sein de l'entreprise et lutter contre les discriminations à l'embauche.</li> <li>→ Poursuivre les actions en matière de Qualité de Vie au Travail.</li> <li>→ Promouvoir un management inspirant, collaboratif et responsabilisant.</li> </ul>

**Le Conseil d'administration a validé cette nouvelle stratégie RSE le 25 mars 2022. Celle-ci qui dicte désormais la ligne de conduite à long terme,** et sur laquelle la Caisse régionale rendra compte régulièrement.

Cette stratégie se décline dans toutes les strates de l'entreprise et dans les différents services du siège et du réseau bancaire pour que tous soient mobilisés sur les enjeux et soient acteurs de ces transitions.

Pour atteindre ses objectifs la Caisse régionale se transforme sur tous les métiers, aussi bien dans son fonctionnement en interne, dans ses pratiques et ses comportements, que dans la relation avec ses clients.

#### **- Mettre en place une gouvernance transverse au sein de la Caisse régionale**

Pour accompagner et suivre le déploiement de la stratégie RSE, une gouvernance RSE est mise en place à tous les niveaux de l'entreprise. Elle s'organise autour de :

#### **3 instances exécutives :**

- **Un comité de direction RSE** qui pilote l'avancement du plan d'actions et propose les inflexions. Il rend compte à la gouvernance des orientations et des inflexions prises. Il se réunit trimestriellement.
- **Un comité de pilotage RSE** sponsorisé par le Directeur Général Adjoint en charge de la RSE et piloté par le directeur en charge de la RSE. Ce comité a pour mission de déployer de manière opérationnelle la stratégie RSE. Il est composé d'un membre de chacune des directions de la Caisse régionale. Il se réunit trimestriellement.
- **Une communauté de collaborateurs « engagés »** qui relaient la stratégie RSE et mènent des actions concrètes au sein de leur unité / agence.

#### **2 instances politiques :**

- **Audace Coopérative** qui réunit les représentants des Caisses locales de la Caisse régionale
- **Le Conseil d'administration** de la Caisse régionale.

L'avancement du déploiement de la stratégie RSE est présenté dans ces deux instances une fois par an.

**Un Comité des parties prenantes** à qui la Caisse régionale rendra compte de l'avancement du déploiement de la stratégie RSE une fois par an.

Au niveau opérationnel, l'animation et le suivi transverse du déploiement de la stratégie RSE au sein de chacune des directions de l'entreprise sont des missions assurées par le service RSE de la Caisse régionale, rattaché au Directeur Data et Pilotage de la transformation. Ce service a également pour mission de mettre

en place les actions nécessaires à l'acculturation et à la mobilisation des publics internes de la Caisse régionale sur la RSE.

- **Sensibiliser les collaborateurs aux enjeux des transitions climatiques**

Afin d'engager les collaborateurs dans la stratégie RSE de la Caisse régionale et de les sensibiliser aux enjeux climatiques, deux actions ont débuté en 2022 :

- **Des ateliers « Ma vie bas carbone »** lors de réunions d'équipe. À la suite de ces ateliers, il a été proposé aux collaborateurs de réaliser leur propre bilan carbone à l'aide du site proposé par l'ADEME <https://nosgestesclimat.fr/> pour qu'ils puissent avoir leur point de référence individuel.

- **Une sensibilisation des collaborateurs grâce à la « Fresque du climat »**. Cet outil ludique et collaboratif permet de co-construire une fresque résumant les mécanismes du changement climatique tels qu'expliqués dans les rapports du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Au 30 juin 2023, 572 personnes ont ainsi réalisé la Fresque du climat au sein de la Caisse régionale, et ce déploiement continuera jusqu'à fin 2024.

## 6.4 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique

### 6.4.1 Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle (Modèle 1)

Modèle 1 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle

	Secteur/Sous-secteur	Valeur comptable brute (en milliers d'euros)			Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions (en milliers d'euros)			Ventilation par tranche d'échéance (en milliers d'euros)					
		Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence "accords de Paris" de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Echéance moyenne pondérée		
1	Expositions sur des secteurs contribuant fortement au changement climatique*	6 424 382	20 874	340 498	192 896	201 614	33 838	113 182	2 255 396	1 826 415	2 169 407	173 164	8,35
2	A - Agriculture, sylviculture et pêche	1 476 434	-	108 779	64 915	62 235	4 804	50 038	598 078	554 032	317 521	6 802	6,75
3	B - Industries extractives	19 495	5 018	729	78	187	46	57	16 503	1 749	1 237	5	3,21
4	B.05 - Extraction de houille et de lignite	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	B.06 - Extraction d'hydrocarbures	5 018	5 018	-	-	1	-	-	5 018	-	-	-	0,24
6	B.07 - Extraction de minerais métalliques	5 436	-	-	-	6	-	-	5 436	-	-	-	3,10
7	B.08 - Autres industries extractives	9 040	-	729	78	180	46	57	6 049	1 749	1 237	5	4,93
8	B.09 - Services de soutien aux industries extractives	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	C - Industrie manufacturière	630 389	1 364	27 823	24 840	17 122	1 313	11 678	373 465	205 475	26 790	24 659	5,43
10	C.10 - Industries alimentaires	273 178	-	13 993	3 869	4 095	630	2 047	143 908	95 170	14 051	20 049	6,49
11	C.11 - Fabrication de boissons	18 420	-	424	1 696	1 374	34	1 141	13 132	4 789	492	7	3,43
12	C.12 - Fabrication de produits à base de tabac	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	C.13 - Fabrication de textiles	6 203	-	2 937	143	60	17	26	5 721	373	65	44	3,79
14	C.14 - Industrie de l'habillement	2 635	-	61	86	53	4	12	2 326	292	-	17	4,49
15	C.15 - Industrie du cuir et de la chaussure	2 744	-	10	2 577	651	3	647	1 414	1 325	1	5	4,29



16	C.16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	28 080	-	195	57	100	19	52	16 793	10 721	482	84	4,86
17	C.17 - Industrie du papier et du carton	1 186	-	-	181	139	-	133	1 010	157	-	19	3,23
18	C.18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements	4 329	-	49	506	355	-	342	2 209	1 833	-	287	6,00
19	C.19 - Cokéfaction et raffinage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20	C.20 - Industrie chimique	5 156	-	-	-	36	-	-	2 941	2 204	-	10	5,99
21	C.21 - Industrie pharmaceutique	4 274	-	-	-	9	-	-	3 334	695	245	-	4,46
22	C.22 - Fabrication de produits en caoutchouc	44 153	-	856	1 362	987	93	135	23 322	19 909	-	921	4,86
23	C.23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	15 922	-	186	406	189	8	152	10 482	5 320	-	120	4,40
24	C.24 - Métallurgie	8 752	-	369	50	121	10	50	6 723	1 965	-	64	2,76
25	C.25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	68 539	-	1 721	4 854	3 277	86	2 622	41 727	24 101	1 689	1 023	5,01
26	C.26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	18 114	-	147	498	377	2	271	13 266	4 830	-	18	3,90
27	C.27 - Fabrication d'équipements électriques	11 222	-	9	3 162	1 132	-	1 111	5 644	5 104	-	474	5,23
28	C.28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.	35 258	-	1 103	3 349	1 868	17	1 598	27 230	3 888	3 696	444	4,07
29	C.29 - Industrie automobile	30 907	-	-	345	390	-	249	22 509	3 767	4 294	336	4,98
30	C.30 - Fabrication d'autres matériels de transport	3 106	1 364	75	45	37	-	30	2 956	-	120	30	3,43
31	C.31 - Fabrication de meubles	15 873	-	3 145	213	614	300	84	9 778	5 964	-	130	4,48
32	C.32 - Autres industries manufacturières	15 504	-	1 307	863	708	36	575	5 919	8 886	602	98	4,91
33	C.33 - Réparation et installation de machines et d'équipements	16 834	-	1 238	578	550	54	398	11 120	4 182	1 053	478	5,31
34	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	154 689	14 489	11 314	534	2 752	1 278	108	49 499	22 459	78 856	3 876	9,96
35	D35.1 - Production, transport et distribution d'électricité	142 211	14 489	9 109	534	2 138	1 077	108	44 154	21 392	72 847	3 818	10,17
36	D35.11 - Production d'électricité	128 034	2 137	8 895	324	2 090	1 077	70	30 497	21 162	72 573	3 801	10,82
37	D35.2 - Fabrication de gaz; distribution par conduite de combustibles gazeux	12 469	-	2 205	-	614	201	-	5 337	1 067	6 008	57	7,51
38	D35.3 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	9	-	-	-	-	-	-	8	-	-	1	6,31
39	E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	18 441	-	272	1 390	800	11	690	9 485	4 950	3 872	134	6,43
40	F - Services de bâtiments et travaux publics	443 709	-	20 337	13 152	16 399	1 981	8 900	310 328	66 353	51 748	15 280	5,19

41	F.41 - Construction de bâtiments	226 510	-	9 461	3 600	7 420	690	3 121	176 282	14 987	24 764	10 477	4,82
42	F.42 - Génie civil	47 364	-	388	110	367	18	42	17 650	10 513	17 935	1 266	7,82
43	F.43 - Travaux de construction spécialisés	169 836	-	10 488	9 442	8 612	1 274	5 738	116 396	40 854	9 049	3 537	4,95
44	G - Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles	1 054 587	3	27 594	30 475	26 233	2 413	16 720	510 803	347 707	180 442	15 635	6,13
45	H - Transports et entreposage	166 889	-	4 247	2 338	1 916	217	1 289	90 882	53 061	18 395	4 551	5,91
46	H.49 - Transports terrestres et transports par conduites	109 935	-	2 889	1 179	890	105	564	70 836	29 565	8 824	709	4,98
47	H.50 - Transports par eau	537	-	380	-	8	8	-	176	354	-	8	7,17
48	H.51 - Transports aériens	15 537	-	-	16	20	-	16	5 153	10 232	138	13	7,34
49	H.52 - Entreposage et services auxiliaires des transports	35 814	-	978	1 135	989	104	702	9 659	12 910	9 433	3 812	8,74
50	H.53 - Activités de poste et de courrier	5 066	-	-	8	9	-	8	5 058	-	-	8	1,44
51	I - Hébergement et restauration	208 875	-	10 891	16 836	11 107	1 267	7 206	75 701	92 368	37 461	3 344	7,00
52	L - Activités immobilières	2 250 873	-	128 512	38 338	62 862	20 508	16 495	220 651	478 260	1 453 085	98 876	12,15
53	Expositions sur des secteurs autres que ceux contribuant fortement au changement climatique*	7 411 757	-	65 003	27 316	25 272	5 216	13 006	4 471 995	451 097	234 985	2 253 680	10,63
54	K - Activités financières et d'assurance	6 573 435	-	16 379	3 098	6 468	1 733	2 131	4 085 637	189 313	117 648	2 180 838	10,99
55	Expositions sur d'autres secteurs (codes NACE J, M à U)	838 322	-	48 624	24 218	18 804	3 483	10 875	386 358	261 784	117 338	72 842	7,81
56	TOTAL	13 836 138	20 874	405 501	220 212	226 885	39 054	126 188	6 727 390	2 277 512	2 404 392	2 426 843	9,57

\* Conformément au règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission complétant le règlement (UE) 2016/1011 par des normes minimales pour les indices de référence "transition climatique" de l'Union et les indices de référence "accord de Paris" de l'Union - règlement sur les indices de référence en matière de climat - considérant 6 : les secteurs énumérés à l'annexe I, sections A à H et section L, du règlement (CE) n° 1893/2006

Selon les dispositions de l'article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013 les établissements publient leurs expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris » de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818. Les établissements déclarent la valeur comptable brute des expositions sur ces contreparties exclues. Il s'agit des entreprises qui répondent aux critères ci-dessous :

- Tirent au moins 1 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et de lignite ;
- Tirent au moins 10 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de combustibles liquides ;
- Tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la fabrication ou de la distribution de combustibles gazeux ;
- Tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires d'activités de production d'électricité présentant une intensité d'émission de GES supérieure à 100 g CO<sub>2</sub> e/kWh ;
- Sont exclues également les entreprises qui portent un préjudice significatif à au moins un des objectifs environnementaux.

Pour le reporting du 30 juin 2023, La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a recours aux données du fournisseur Moody's, afin de collecter la liste des entreprises exclues des indices de référence « accords de Paris ».

Par ailleurs, les établissements affectent les expositions sur les entreprises non financières, à savoir les prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres classés dans les portefeuilles comptables du portefeuille bancaire, à l'exclusion des actifs financiers détenus à des fins de négociation ou des actifs détenus en vue de la vente, à la tranche de maturité concernée en fonction de l'échéance résiduelle de l'instrument financier. Pour l'intégration dans le calcul de l'échéance moyenne des expositions, des instruments financiers sans date d'échéance, La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a retenu la tranche la plus élevée à savoir 20 ans

#### **6.4.2 Prêts garantis par des biens immobiliers - Efficacité énergétique des sûretés (Modèle 2)**

Les établissements doivent publier la valeur comptable brute des prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux et résidentiels et par des sûretés immobilières saisies, et fournir des informations sur le niveau d'efficacité énergétique des sûretés. En complément et afin de tenir compte de la particularité du modèle bancaire français, La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a intégré dans ce modèle, l'ensemble des prêts immobiliers cautionnés.

Conformément aux exigences du modèle et en l'absence du certificat de performance énergétique, les établissements ont la possibilité d'estimer les performances énergétiques, exprimées en kilowattheure d'énergie primaire par mètre carré par an (kWh/m<sup>2</sup>/an) aux lignes 5 et 10 du modèle. La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a estimé les performances énergétiques des biens pour lesquels le diagnostic de performance énergétique n'est pas disponible, uniquement sur le périmètre France. Les estimations ont été réalisées sur la base d'une distribution des consommations d'énergie primaire au niveau des départements français, à partir des données mises à disposition par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) pour l'immobilier résidentiel et tertiaire.

## Modèle 2 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Prêts

Secteur de la contrepartie	Valeur comptable brute totale (en milliers d'euros)																
	Niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés)						Niveau d'efficacité énergétiques (label du certificat de performance énergétique des sûretés)							Sans label du certificat de performance énergétiques des sûretés			
	0; <= 100	> 100; <= 200	> 200; <= 300	> 300; <= 400	> 400; <= 500	> 500	A	B	C	D	E	F	G		Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé		
1	Total UE	15 826 046	2 949 687	5 326 192	4 414 049	1 656 986	505 460	402 983	60 945	93 679	451 758	784 822	430 122	151 169	76 857	13 776 695	95,86%
2	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	1 554 465	282 844	281 652	198 353	93 804	47 077	87 310	-	-	-	421	284	332	29	1 553 400	63,73%
3	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	14 271 581	2 666 843	5 044 540	4 215 696	1 563 181	458 383	315 674	60 945	93 679	451 758	784 401	429 837	150 837	76 828	12 223 295	99,94%
4	Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	15 255 357	2 949 687	5 326 192	4 414 049	1 656 986	505 460	402 983								13 776 695	95,86%
6	Total non-UE	787	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	787	-
7	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	787	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	787	-
9	Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	-	-	-	-	-	-	-								787	-

### 6.4.3 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Paramètres d'alignement (Modèle 3)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a défini en 2022 des objectifs et des trajectoires alignées sur un scénario net zéro pour les activités de financement liées à 5 secteurs (à partir d'un premier calcul de ses émissions de gaz à effet de serre sectorielles pour l'année de référence 2020). Pour ce faire, une méthodologie Net Zéro a été élaborée selon une série de choix méthodologiques clés décrit dans chapitre 2 « Performance extra-financière » du Document d'Enregistrement Universel 2022).

Pour aligner les portefeuilles avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a fondé ses trajectoires sur les travaux de l'AIE (scénario NZE 2050) et a été accompagnés par un Comité Scientifique dédié. Le scénario NZE 2050 sera remplacé sur certains secteurs par des scénarios spécifiques, qui sont plus granulaires (géographiquement ou par typologie d'actif), mais respectant la trajectoire 1,5°C.

Pour chaque secteur, un ou plusieurs indicateurs ont été ou seront définis pour capter les performances et progrès des entreprises vers la décarbonation. Ces métriques seront suivies et pilotées afin d'engager un dialogue continu avec les clients et de prendre des décisions éclairées de financement.

Les baselines/ points de départ 2020, les objectifs intermédiaires et les plans d'actions pour contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050 sont publiés dans la partie « 3.4.5. Net Zero Banking Alliance : préciser nos cibles et engagements sectoriels » du chapitre 2 du DEU 2022.

Un document méthodologique, usuellement appelé « Livre Blanc », expliquant la stratégie climat, les choix détaillés d'engagement et les réalisations sera également publié en 2023.

### 6.4.4 Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique: Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone (Modèle 4)

Les établissements indiquent dans ce modèle les expositions agrégées sur un maximum de 20 contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde. Afin d'identifier la liste des 20 entreprises les plus émissives en carbone, La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée s'est appuyé, conformément aux instructions du modèle, sur une liste publique. C'est la liste du Climate Accountability Institute qui a été retenue.

Par ailleurs, le modèle portant uniquement sur les expositions au bilan, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée publie de façon volontaire la part des expositions au hors bilan sur ces contreparties les plus émissives en carbone, pour des raisons de transparence sur les financements déjà accordés. **Ainsi, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée ne dispose d'aucune exposition aux 20 entreprises les plus émissives de carbone au 30/06/2023.**

#### Modèle 4 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique :

	Valeur comptable brute (agrégée en milliers d'euros)	Valeur comptable brute de l'exposition sur les contreparties par rapport à la valeur comptable brute totale (agrégée) (*)	Échéance moyenne pondérée	Nombre d'entreprises faisant partie des 20 plus grandes entreprises polluantes incluses
1	-	-	-	-

(\*) Pour les contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde

#### **6.4.5 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique (Modèle 5)**

Ce modèle couvre les expositions du portefeuille bancaire soumises aux effets d'événements physiques liés au changement climatique, qu'ils soient chroniques ou aigus.

Conformément aux exigences du modèle, La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a utilisé des portails, bases de données et études mises à disposition par les organismes de l'Union, les pouvoirs publics nationaux et des acteurs privés pour identifier les lieux exposés à des événements liés au changement climatique et estimer la sensibilité des actifs et activités à ces événements, à partir de projections à horizon 2050.

La mesure de ces sensibilités présente à aujourd'hui des limites, notamment en termes de données, avec des impacts sur plusieurs choix méthodologiques : c'est le cas pour les mesures de sensibilité aux risques physiques des actifs (par exemple, localisation suffisamment granulaire pour être directement reliée à un aléa localisé), et plus encore pour celles des activités économiques (par exemple, localisation des chaînes d'approvisionnement pour en déterminer la perturbation). En conséquence, si l'approche retenue a permis de réaliser des mesures de certains aléas au niveau de chaque actif, elle repose sur l'utilisation de proxys à l'échelle des portefeuilles pour les mesures au niveau des activités économiques, et ne permet pas de distinguer les activités économiques affectées tant par des aléas chroniques que aigus (par conservatisme, le champ dédié à cette mesure a été complété en prenant la somme des deux mesures).

Des travaux sont menés au sein du Groupe Crédit Agricole sur les données extra financières et les méthodes de mesure des risques les exploitant, travaux qui participeront progressivement à intégrer des aléas de risque physique additionnels et à affiner l'évaluation de la sensibilité aux différents aléas.

## Modèle 5 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique

Zone géographique : périmètre total	Valeur comptable brute (en milliers d'euros)															
	dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique														Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions	
	Ventilation par tranche d'échéance					dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes						
	<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée											
1	A - Agriculture, sylviculture et pêche	1 335 072	102 428	89 148	39 712	1 014	6,26	112 146	120 156	232 303	16 916	8 925	8 800	719	6 939	
2	B - Industries extractives	18 462	1 056	99	26	-	2,76	535	646	1 182	47	5	12	3	4	
3	C - Industrie manufacturière	612 353	25 456	12 795	2 062	1 581	5,39	18 845	23 048	41 894	1 767	1 530	1 101	83	743	
4	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	137 372	3 379	1 258	4 543	248	9,75	4 268	5 160	9 428	590	34	134	71	7	
5	E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	14 554	596	287	40	9	5,34	422	509	931	7	11	13	1	8	
6	F - Services de bâtiments et travaux publics	409 704	33 425	6 317	3 320	1 502	4,61	21 122	23 442	44 563	2 040	1 346	1 691	191	955	
7	G - Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles	1 034 096	50 916	36 374	17 704	1 427	6,09	50 320	56 101	106 421	2 816	3 179	2 700	252	1 739	
8	H - Transports et entreposage	151 208	6 904	3 239	608	49	4,72	4 783	6 016	10 799	259	123	102	11	66	
9	L - Activités immobilières	653 498	16 682	19 169	32 141	2 259	9,60	33 328	36 923	70 251	2 198	1 847	1 944	299	835	
10	Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	14 272 368	36 981	169 575	649 040	372 314	15,92	99 418	1 126 827	1 226 237	66 857	3 729	2 053	1 258	508	
11	Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	1 554 465	3 562	7 117	30 347	1 006	12,08	11 019	30 884	40 588	3 604	313	1 096	739	19	
12	Sûretés saisies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
13	Autres secteurs pertinents (ventilation ci-dessous, le cas échéant)	7 498 376	478 716	52 632	17 214	239 473	10,53	372 573	415 463	788 036	6 032	4 317	3 472	531	2 016	

## 6.5 Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes dans le règlement (UE) 2020/852 (Modèle 10)

Ce modèle couvre les autres mesures d'atténuation du changement climatique et inclut les expositions des établissements qui ne sont pas alignées sur la taxonomie au sens du règlement (UE) 2020/852, mais qui soutiennent néanmoins les contreparties dans le processus de transition et d'adaptation pour les objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

Le Groupe Crédit Agricole dispose d'un cadre de référence interne (« Framework ») qui encadre la définition des actifs « durables » et répond ainsi, aux choix stratégiques du Groupe Crédit Agricole en lien avec le Projet Sociétal. Il s'agit des actifs qui répondent à la norme de construction française en vigueur (Règlement Thermique 2012 des bâtiments) ou qui correspondent aux produits réglementés Éco-prêt à taux zéro et Prêt Economie d'Énergie sur les secteurs de l'immobilier et de la rénovation. Par ailleurs, pour ce premier exercice du 30/06/2023, le Groupe Crédit Agricole, inclut également les actifs qui pourraient répondre aux exigences des critères techniques de la Taxonomie, mais pour lesquels la vérification des critères n'a pas pu être réalisée dans son intégralité, il s'agit par exemple des prêts finançant les énergies renouvelables (solaire photovoltaïque, solaire thermique, éolien...). Le Groupe Crédit Agricole publie également les Green Bonds détenus à l'actif et identifiés selon le référentiel publié par Euronext et Bloomberg.

### Modèle 10 - Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes dans le règlement (UE) 2020/852

Type d'instrument financier	Catégorie de contrepartie	Valeur comptable brute (en milliers d'euros)	Type de risque atténué (risque de transition lié au changement climatique)	Type de risque atténué (risque de physique lié au changement climatique)	Informations qualitatives sur la nature des mesures d'atténuation
1 2 3 4 Obligations (par ex. vertes, durables, liées à la durabilité en vertu de normes autres que les normes de l'UE)	Entreprises financières	-	-	-	-
	Entreprises non financières	10 080	Y	-	-
	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-
	Autres contreparties	-	-	-	-
5 6 7 8 9 10 11 Prêts (par ex. vertes, durables, liés à la durabilité en vertu de normes autres que les normes de l'UE)	Entreprises financières	-	-	-	-
	Entreprises non financières	118 142	Y	-	-
	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	1 195	Y	-	-
	Ménages	3 051 498	Y	-	-
	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	2 776 749	Y	-	-
	Dont prêts à la rénovation de bâtiments	69 564	Y	-	-
	Autres contreparties	14 714	Y	-	-



## 7. ANNEXES

### COMPOSITION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES (EU CC1)

30/06/2023

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): instruments et réserves</b>				
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	642 173	642 173	a
	dont : Actions	-	-	
	dont : CCI/CCA des Caisses régionales	237 497	237 497	
	dont : Parts sociales des Caisses locales	404 676	404 676	
2	Résultats non distribués	-	-	
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	2 898 344	2 898 344	c
EU-3a	Fonds pour risques bancaires généraux	-	-	
4	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 484, paragraphe 3, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des CET1	-	-	
5	Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	-	-	d
EU-5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	-	-	b
<b>6</b>	<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires</b>	<b>3 540 517</b>	<b>3 540 517</b>	
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): ajustements réglementaires</b>				
7	Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	(19 166)	(19 166)	
8	Immobilisations incorporelles (nettes des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	(4 687)	(4 687)	e
9	Sans objet	-	-	
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'Article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	-	-	f
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	-	-	g

30/06/2023

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
<i>(en milliers d'euros)</i>				
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	(9 158)	(9 158)	
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)	-	-	
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	-	-	
15	Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	(451)	(451)	h
16	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	(4 408)	(4 408)	
17	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-	
18	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(1 271 749)	(1 271 749)	
19	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	
20	Sans objet	-	-	
EU-20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	-	-	
EU-20b	dont: participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)	-	-	
EU-20c	dont: positions de titrisation (montant négatif)	-	-	
EU-20d	dont: positions de négociation non dénouées (montant négatif)	-	-	
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'Article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	-	-	i
22	Montant au-dessus du seuil de 17,65 % (montant négatif)	-	-	

30/06/2023

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
<i>(en milliers d'euros)</i>				
23	dont: détections directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important	-	-	
24	Sans objet	-	-	
25	dont: actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles	-	-	
EU-25a	Pertes de l'exercice en cours (montant négatif)	-	-	
EU-25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1, sauf si l'établissement ajuste dûment le montant des éléments CET1 dans la mesure où ces impôts réduisent le montant à concurrence duquel ces éléments peuvent servir à couvrir les risques ou pertes (montant négatif)	-	-	
26	Sans objet	-	-	
27	Déductions AT1 admissibles dépassant les éléments AT1 de l'établissement (montant négatif)	(3 144)	(3 144)	
27a	Autres ajustements réglementaires	(32 335)	(32 335)	
28	<b>Total des ajustements réglementaires des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)</b>	<b>(1 345 099)</b>	<b>(1 345 099)</b>	
29	<b>Fonds propres de catégorie 1</b>	<b>2 195 418</b>	<b>2 195 418</b>	
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1): instruments</b>				
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	-	-	
31	dont: classés en tant que capitaux propres selon le référentiel comptable applicable	-	-	j
32	dont: classés en tant que passifs selon le référentiel comptable applicable	-	-	
33	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 484, paragraphe 4, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des AT1	-	-	k
EU-33a	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 494 bis, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	-	-	
EU-33b	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 494 ter, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	-	-	l
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	-	-	

30/06/2023

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
<i>(en milliers d'euros)</i>				
35	dont: instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive	-	-	
<b>36</b>	<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires</b>	-	-	
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1): ajustements réglementaires</b>				
37	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	-	-	
38	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-	
39	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(3 144)	(3 144)	
40	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	
41	Sans objet	-	-	
42	Déductions T2 admissibles dépassant les éléments T2 de l'établissement (montant négatif)	-	-	
42a	Autres ajustements réglementaires des fonds propres AT1	-	-	
<b>43</b>	<b>Total des ajustements réglementaires des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)</b>	<b>(3 144)</b>	<b>(3 144)</b>	
<b>44</b>	<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)</b>	-	-	
<b>45</b>	<b>Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)</b>	<b>2 195 418</b>	<b>2 195 418</b>	
<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2): instruments</b>				
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	-	-	m
47	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 484, paragraphe 5, du CRR et des comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des T2 conformément à l'Article 486, paragraphe 4, du CRR	-	-	n
EU-47a	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 494 bis, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	-	-	
EU-47b	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 494 ter, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	-	-	

30/06/2023

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
<i>(en milliers d'euros)</i>				
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	-	-	
49	dont: instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive	-	-	
50	Ajustements pour risque de crédit	31 649	31 649	
<b>51</b>	<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires</b>	<b>31 649</b>	<b>31 649</b>	
<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2): ajustements réglementaires</b>				
52	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	-	-	
53	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-	
54	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(728)	(728)	
54a	Sans objet	-	-	
55	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	
56	Sans objet	-	-	
<b>EU-56a</b>	Déductions admissibles d'engagements éligibles dépassant les éléments d'engagements éligibles de l'établissement (montant négatif)	-	-	
EU-56b	Autres ajustements réglementaires des fonds propres T2	-	-	
<b>57</b>	<b>Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 (T2)</b>	<b>(728)</b>	<b>(728)</b>	
<b>58</b>	<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2)</b>	<b>30 921</b>	<b>30 921</b>	
<b>59</b>	<b>Total des fonds propres (TC = T1 + T2)</b>	<b>2 226 340</b>	<b>2 226 340</b>	
<b>60</b>	<b>Montant total d'exposition au risque</b>	<b>8 610 630</b>	<b>8 610 630</b>	
<b>Ratios et exigences de fonds propres, y compris les coussins</b>				
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	25,50%	25,50%	

30/06/2023

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
<i>(en milliers d'euros)</i>				
62	Fonds propres de catégorie 1	25,50%	25,50%	
63	Total des fonds propres	25,86%	25,86%	
64	Exigences globales de fonds propres CET1 de l'établissement	7,51%	7,51%	
65	dont: exigence de coussin de conservation de fonds propres	2,50%	2,50%	
66	dont: exigence de coussin de fonds propres contracyclique	0,51%	0,51%	
67	dont: exigence de coussin pour le risque systémique	0,00%	0,00%	
EU-67a	dont: exigence de coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	0,00%	0,00%	
EU-67b	dont: exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif	0,00%	0,00%	
68	<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant d'exposition au risque) disponibles après le respect des exigences minimales de fonds propres</b>	<b>17,86%</b>	<b>17,86%</b>	
<b>Minima nationaux (si différents de Bâle III)</b>				
69	Sans objet	-	-	
70	Sans objet	-	-	
71	Sans objet	-	-	
<b>Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)</b>				
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres et d'engagements éligibles d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant en dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	345 303	345 303	
73	Détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des positions courtes éligibles)	662	662	
74	Sans objet	-	-	
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'Article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies)	63 172	63 172	o
<b>Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2</b>				
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	-	-	
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	-	-	

30/06/2023

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
<i>(en milliers d'euros)</i>				
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	113 451	113 451	
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	31 649	31 649	
<b>Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2022 uniquement)</b>				
80	Plafond actuel applicable aux instruments CET1 soumis à exclusion progressive	-	-	
81	Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	-	
82	Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive	-	-	
83	Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	-	
84	Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	-	-	
85	Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	-	

## RAPPROCHEMENT ENTRE LES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ET LE BILAN DANS LES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS (EU CC2)

		Bilan dans les états financiers publiés	Selon le périmètre de consolidation réglementaire	Référence
		30/06/2023	30/06/2023	
<b>Actifs - Ventilation par catégorie d'actifs conformément au bilan figurant dans les états financiers publiés</b>				
1	Caisse, Banques centrales	83 337	83 337	
2	Actif financiers détenus à des fins de transaction	19 063	19 063	
3	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	248 827	248 827	
4	Instruments dérivés de couverture	1 175 101	1 175 101	
5	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	
6	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 727 283	1 727 283	
7	Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 385 333	4 385 333	

		Bilan dans les états financiers publiés	Selon le périmètre de consolidation réglementaire	Référence
		30/06/2023	30/06/2023	
8	Prêts et créances sur la clientèle	23 765 924	23 765 924	
9	Titres de dettes	805 268	805 268	
10	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(1 083 506)	(1 083 506)	
11	Actifs d'impôts courants et différés	77 650	77 650	
12	Dont impôts différés actifs provenant des reports déficitaires	-	-	f
13	Dont impôts différés actifs provenant des différences temporelles	63 171	63 171	i, o
14	Compte de régularisation et actifs divers	225 662	225 662	
15	Dont actifs de fonds de pension à prestations définies	451	451	h
16	Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	
17	Participation aux bénéfices différés	-	-	
18	Participation dans les entreprises mises en équivalence	-	-	
19	Dont goodwill inclus dans l'évaluation des investissements importants	-	-	e
20	Immeubles de placement	10 018	10 018	
21	Immobilisations corporelles	225 271	225 271	
22	Immobilisation incorporelles	4 687	4 687	e
23	Ecart d'acquisition	-	-	e
24	<b>Total de l'actif</b>	<b>31 669 918</b>	<b>31 669 918</b>	
<b>Passifs - Ventilation par catégorie de passifs conformément au bilan figurant dans les états financiers publiés</b>				
1	Banques centrales	-	-	
2	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	19 082	19 082	
3	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	
4	Instruments dérivés de couverture	27 338	27 338	
5	Dettes envers les établissements de crédit	17 919 673	17 919 673	
6	Dettes envers la clientèle	7 965 696	7 965 696	
7	Dettes représentées par un titre	530 217	530 217	
8	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(14 269)	(14 269)	
9	Passifs d'impôts courants et différés	14 228	14 228	
10	Dont impôts différés passifs provenant des reports déficitaires	-	-	f
11	Dont impôts différés passifs provenant des différences temporelles	-	-	i
12	Dont impôts différés passifs sur goodwill	-	-	e
13	Dont impôts différés passifs sur immobilisations incorporelles	-	-	e
14	Dont impôts différés passifs sur fonds de pension	-	-	h
15	Compte de régularisation et passifs divers	1 524 465	1 524 465	



		Bilan dans les états financiers publiés	Selon le périmètre de consolidation réglementaire	Référence
		30/06/2023	30/06/2023	
16	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	
17	Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	
18	Provisions	69 941	69 941	
19	Dettes subordonnées	-	-	
20	Dont instruments AT1	-	-	k
21	Dont instruments éligibles en qualification Tier 2	-	-	m , n
22	<b>Total dettes</b>	<b>28 056 371</b>	<b>28 056 371</b>	
<b>Capitaux propres</b>				
1	Capitaux propres – part du Groupe	3 613 547	3 613 547	
2	Capital et réserves liées	642 782	642 782	
3	Dont instruments de fonds propres CET1 et primes d'émission associées	643 598	643 598	a
4	Dont instruments AT1	-	-	j , l
5	Réserves consolidées	2 515 208	2 515 208	
6	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	383 135	383 135	c
7	Dont réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	-	-	g
8	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	-	-	
9	Résultat de l'exercice	72 422	72 422	b
10	Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	d
11	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>3 613 547</b>	<b>3 613 547</b>	
12	<b>Total du passif</b>	<b>31 669 918</b>	<b>31 669 918</b>	

**Nicole GOURMELON**, Directeur Général de la Caisse de Crédit Agricole Atlantique Vendée

**ATTESTATION DU RESPONSABLE**

Je certifie qu'à ma connaissance les informations requises en vertu de la partie 8 du Règlement (UE) n° 575/2013 (et modifications ultérieures) ont été publiées en conformité avec les politiques formelles et les procédures, système et contrôles internes.

Fait à Nantes, le 15 septembre 2023

**Le Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée**

Nicole GOURMELON

**CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDÉE**

Société Coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Société de courtage d'assurance  
immatriculée auprès du Registre des Intermédiaires en Assurance ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance), sous le numéro 07 023 954  
Siège social : Route de Paris - NANTES - 440 242 469 RCS Nantes - N° TVA FR 57 440 242 469  
Adresse postale : 44949 NANTES CEDEX 9 - Tél. 02 40 30 55 55 - Fax 02 40 30 55 77 - [www.ca-atlantique-vendee.fr](http://www.ca-atlantique-vendee.fr)